

CODIFAB

Développement des Industries Françaises
de l'Ameublement et du Bois



CONTRAT D'OBJECTIFS & DE PERFORMANCE 2024-2027

CONTRAT D'OBJECTIFS & DE PERFORMANCE 2024-2027

Signé entre

Le Comité de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement et du Bois (CODIFAB),

Les organisations professionnelles,

Ameublement Français

Union des Fabricants de Menuiseries (UFME)

Union des Industries du Panneau Contreplaqué (UIPC)

Union des Métiers du bois de la Fédération Française du Bâtiment (UMB - FFB)

Union des Industriels et Constructeurs bois (UICB)

Union des Métiers du Bois de la Confédération de l'Artisanat et des Petites

Entreprises du Bâtiment (UMB - CAPEB)

Union Nationale de l'Artisanat des Métiers de l'Ameublement (UNAMA)

L'Etat,

COP 2024-2027 du CODIFAB : L'ESSENTIEL

« Le développement responsable des entreprises du bois et de l'ameublement au service de la décarbonation et de la souveraineté de l'économie française »

Le Contrat d'Objectifs et de Performance du CODIFAB pour la période 2024 – 2027 est construit autour de 3 axes stratégiques :

- **Transition écologique et énergétique**
- **Transformation numérique et industrie du futur**
- **Souveraineté industrielle et résilience**

Ces thématiques, dans la continuité du précédent COP signé par la ministre en charge de l'industrie et les organisations professionnelles, s'inscrivent notamment dans le cadre de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), la Stratégie Française Energie Climat (SFEC), la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire et les objectifs de la RE2020.

Le CODIFAB couvre les secteurs de l'industrie aval de la filière bois et de l'ameublement (tous matériaux) et, à ce titre, est un des acteurs forts de ces feuilles de route tracées par le Gouvernement.

Puits de carbone forestier, biodiversité, stockage à moyen et long terme du carbone dans nos produits, énergie renouvelable... autant d'atouts qui d'une part rendent notre filière incontournable mais qui d'autre part, l'engage au regard de nos souveraineté et environnement.

Le précédent COP a permis d'élaborer la stratégie de décarbonation de la filière ameublement en 2022, d'écrire la stratégie de la filière bois jusqu'en 2050 au regard de cet enjeu d'emploi du matériau bois . Au cours des quatre années à venir, le CODIFAB mettra en œuvre ces stratégies tout à la fois, sur la filière en accompagnant le Comité Stratégique de Filière Bois, et sur les entreprises pour leur permettre de répondre à ces enjeux de transition environnementale et de souveraineté nationale. Ce travail se fera également en étroite collaboration avec FCBA avec lequel le CODIFAB définira les projets structurants pour la filière à mettre en œuvre sur le long terme.

Biodiversité, efficacité énergétique, marque collective internationale, marque collective d'employeur, responsabilité sociétale de la filière, enjeux de décarbonation, améliorer la sécurité incendie des constructions bois, accélérateur du marketing de l'offre sont autant de nouveaux projets qui seront mis en œuvre dans le présent COP.

Au travers des trois axes du COP, le CODIFAB, tout en continuant à éclairer les marchés et l'appétence du consommateur au regard des produits bois et ameublement, poursuivra la mise en œuvre d'outils collectifs afin de répondre tant aux enjeux de l'industrie du futur (process et ressources humaines) que de la transition écologique et énergétique indispensables pour répondre aux enjeux climatiques.

Schéma récapitulatif du Contrat d'Objectifs et de performance 2024-2027 du CODIFAB



Le nombre d'actions ci-dessous est indicatif. Les indicateurs d'impact se mesurent à l'échelle de la durée du COP ; pour certaines actions nouvelles, ils pourront être adaptés en cours de COP lorsque celles-ci seront précisées.

AXE 1 : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

Action 1 : Accompagner les entreprises dans la mise en œuvre de systèmes de traçabilité compatibles avec les exigences du RDUE (Règlement Déforestation de l'Union Européenne)	Part des entreprises en mesure de répondre au RDUE en 2025 (cible : 100%)
Action 2 : Caractériser et optimiser les impacts des activités sur la biodiversité	Suivi des huit indicateurs biodiversité de la démarche RSO (Responsabilité Sociétale des Organisations) de la filière forêt-bois
Action 3 : Caractériser et optimiser les impacts environnementaux des sites industriels, avec l'optimisation qualitative et énergétique du process de fabrication de panneaux contreplaqués	Etude de faisabilité (2024-25) Transfert Process industriel : 2026 – 2027 (taux de transfert cible : 50%)
Action 4 : Rechercher des alternatives aux substances réglementées	Nombre de substances ayant une ou plusieurs alternatives identifiées
Action 5 : Améliorer la gestion des déchets et les trajectoires de fin de vie des produits en collaboration avec les éco-organismes	Augmentation du volume de déchets recyclés-réutilisés par rapport à la valorisation énergétique *
* base 2022 : volumes valorisés : 49,7% recyclage, 4,9% réemploi, 42,4% énergie	

AXE 2 : TRANSFORMATION NUMERIQUE – INDUSTRIE DU FUTUR

<p>Action 6 : Accompagner la transformation numérique des PME et ETI</p> <p>Action 7 : Accompagner la transformation numérique des TPE</p> <p>Action 8 : Former les entreprises aux enjeux RSE</p> <p>Action 9 : Mettre en valeur des initiatives locales menées dans le but de faciliter le recrutement par les entreprises et la fidélisation des salariés</p> <p>Action 10 : Développer une « marque employeur » et améliorer l'image du secteur en lien avec la démarche RSO de la filière forêt-bois</p>	<p>Taux d'entreprises ayant engagé leurs investissements numériques à la suite du diagnostic initial (cible : 50%)</p> <p>Nombre de TPE accompagnées (cible : 75 /an)</p> <p>Taux de satisfaction des entreprises (cible : >85%)</p> <p>Taux de transfert des initiatives identifiées</p> <p>Baisse du nombre de métiers en tension (base 2022 : 11 métiers)</p>
---	---

AXE 3 : SOUVERAINETE INDUSTRIELLE – RESILIENCE

<p>Action 11 : Défendre les positions françaises : veille réglementaire et normative à destination des OP et des entreprises</p> <p>Action 12 : Anticiper la réglementation concernant les risques incendie, caractériser et améliorer la performance des produits bois en situation d'incendie</p> <p>Action 13 : Poursuivre le renforcement des structures productives avec l'Accélérateur Filière bois</p> <p>Action 14 : Développer la marque collective de produits d'ameublement fabriqués en France à l'international : « French Living in Motion »</p> <p>Action 15 : Prescrire les produits bois fabriqués en France dans la construction et les aménagements</p> <p>Action 16 : Accompagner et développer les offres de financement pour les entreprises</p> <p style="text-align: right;">* Fond Bois Eco Matériaux</p>	<p>Nombre de groupes de travail et comités techniques (WG et TC) européens gérés par le BNBA (Cible : 3 TC et 14 WG)</p> <p>Nombre de solutions techniques valorisables dans le nouveau cadre réglementaire Sécurité incendie (>30)</p> <p>Taux de satisfaction des chefs d'entreprises accélérées (>90%)</p> <p>Evolution positive des exportations d'ameublement (Base 2023 : 2,57Mds€)</p> <p>Part du bois dans la construction de logements évaluée par l'enquête nationale construction bois (Base 2022 : 6,2%)</p> <p>Evolution positive de la valorisation des participations du fonds FBEM* (Base 2023 : +11,8%)</p>
--	--

RAPPROCHEMENTS ENTRE CTI ET AVEC D'AUTRES ORGANISMES

<p>Transmission annuelle d'orientations stratégiques de la part des organisations professionnelles du CODIFAB à FCBA</p> <p>Co-construction avec FCBA d'un programme d'actions annuel ciblé sur des projets structurants et répondant aux orientations stratégiques définies</p> <p>Suivi et diffusion par le CODIFAB des actions réalisées par FCBA</p>	<p>1 lettre d'orientation stratégique annuelle pour chacun des secteurs bois et ameublement (Cible : juillet)</p> <p>Part du budget d'actions techniques portées par FCBA (Cible >= 83%)</p> <p>Mise à disposition des livrables dans les six mois suivant leur validation</p>
--	---

IMPLICATION DANS LE CONTRAT STRATEGIQUE DE FILIERE

<p>Financement du CSF Bois (fonctionnement et actions)</p> <p>Mise en œuvre de projets structurants du CSF Bois</p> <p>Participation aux instances dirigeantes du CSF Bois (Comité des organisations professionnelles)</p>	<p>50% de financement à minima</p> <p>Contribution sur les 5 projets structurants</p> <p>Taux de participation (Cible : 100%)</p>
--	---

TABLE DES MATIERES

COP 2024-2027 du CODIFAB : L'ESSENTIEL	2
1. Présentation du secteur industriel et du CODIFAB	7
1.1 Les industries françaises de l'ameublement et du bois	7
1.2 Le CODIFAB	8
1.3 Bilan du contrat 2020-2023 : objectifs atteints	9
2. Enjeux du secteur et attentes des entreprises vis-à-vis du Comité	16
2.1 Grands enjeux du secteur	16
2.1.1 La sécurisation des approvisionnements à court, moyen et long terme	16
2.1.2 La montée en charge et la relocalisation de l'appareil productif	16
2.1.3 L'accompagnement des évolutions des métiers et des compétences	17
2.1.4 Être une filière au service de la transition environnementale et énergétique	18
2.1.5 L'accompagnement de la transition numérique	18
2.2 Attentes des entreprises vis-à-vis du CODIFAB	19
2.3 Formulation des grands enjeux du CODIFAB	21
3. Feuille de route du CODIFAB	23
3.1 Thématiques et actions	23
3.1.1. Axe 1 : Transition écologique et énergétique	24
3.1.2. Axe 2 : Transformation numérique et Industrie du futur	27
3.1.3. Axe 3 : Souveraineté industrielle et résilience	29
3.2 Gouvernance	32
3.3 Financement des actions	32
3.4 Coopérations et rapprochements	34
4. Indicateurs	38
4.1 Indicateurs d'impacts communs	38
4.1.1 Accompagnement des entreprises	38
4.1.2 R&D	38
4.2 Indicateurs de gestion	38
4.2.1 Qualité de la gestion (données annuelles)	38
4.2.2 Contrôle interne et suivi de la cartographie des risques	39
4.2.3 Comptabilité analytique	39
4.3 Indicateurs spécifiques	39
5. ANNEXE 1 – TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS DU COP 2024-2027	40
6. ANNEXE 2 : TABLEAU RECAPITULATIF DES PRECEDENTS INDICATEURS DU COP 2020-2023	42
7. ANNEXE 3 – CARTOGRAPHIE DES RISQUES	43
8. ANNEXE 4 – FICHES DESCRIPTIVES DES ACTIONS	44

1. Présentation du secteur industriel et du CODIFAB

1.1 Les industries françaises de l'ameublement et du bois

AMEUBLEMENT :

Le secteur de la fabrication de l'ameublement couvert par le CODIFAB représente 36 200 salariés et 18 800 entreprises dont 18 200 ont moins de 10 salariés et 16 000 entreprises (85%) n'ont aucun salarié. Ce secteur a un chiffre d'affaires de 7,9 milliards d'euros.

5% des entreprises représentent plus de 75% des salariés et du chiffre d'affaires production, parmi lesquelles seulement 14 ETI. La multiplicité des très petits acteurs, le petit nombre d'ETI et l'absence de grandes entreprises sont donc les caractéristiques premières de cette industrie.

A l'inverse, près de 40% du marché de la distribution du mobilier domestique est concentré dans les mains de 4 acteurs pour un total de marché de 15 milliards d'euros TTC.

Le mobilier professionnel est quant à lui plus diversifié, avec ses spécificités et ses réseaux de distribution variant selon le type de produit. Il représente 3,7 milliards d'euros HT.

S'agissant des échanges extérieurs, le taux de couverture n'est que de 24% avec un niveau d'exportation de 1,8 milliards d'euros. Les importations de produits finis d'ameublement représentent 7,5 milliards d'euros, conséquence d'une distribution très concentrée.

La filière génère 3,6 Mds€ de valeur ajoutée directe en 2021, soit 40% de plus que la filière textile. Elle soutient 61 000 emplois directs, soit 112 000 emplois au total si l'on compte les emplois indirects et induits. C'est deux fois plus d'emplois directs que l'ensemble des start-ups françaises ayant levé des fonds, et autant que la métallurgie.

BOIS :

Le secteur de la deuxième transformation du bois couvert par le CODIFAB recouvre 70 000 emplois ETP pour un chiffre d'affaires de 12,6 milliards d'euros. Ce secteur regroupe près de 27 000 entreprises dont 25 000 ont moins de 10 salariés et 16 000 entreprises sont sans salarié.

Ce secteur inclut des activités diverses et peut être séparé en 3 grandes familles d'activités :

- 1) La fabrication de panneaux et contreplaqués qui représente 1,6 milliard d'euros de chiffre d'affaires et 3 700 emplois salariés.
- 2) La fabrication de menuiseries intérieures et extérieures, de charpentes, de coffrages pour le bétonnage ou de bardeaux en bois ... Ces autres activités de fabrication représentent 3,3 milliards d'euros de chiffre d'affaires et près de 18 000 emplois salariés.
- 3) La pose et la mise en œuvre, notamment avec les travaux de charpentes, qui recouvrent 7,7 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 48 700 salariés. Composé à 90% d'entreprises de moins de 10 salariés, ce sont des structures de bonne réactivité. L'arrivée de grands projets (Immeubles de Grande Hauteur en bois, J.O. 2024...) nécessite néanmoins pour ce secteur de faire émerger des « majors » pour répondre aux enjeux de la filière de demain.

La caractéristique de ces deux secteurs manufacturiers est d'être composé majoritairement de TPE – PME où l'action du CODIFAB prend toute sa pertinence en permettant à ces entreprises d'accéder à des outils ou résultats d'études qu'elles ne pourraient réaliser elles-mêmes.

1.2 Le CODIFAB

Le CODIFAB, Comité Professionnel de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement et du bois, a pour mission de conduire et financer, par le produit de la Taxe Affectée, des actions d'intérêt général en faveur des fabricants français de l'ameublement (meubles et aménagements) et du bois (menuiseries, charpentes, panneaux, bois lamellé, CLT, ossature bois, ...). Le CODIFAB fédère et rassemble 4200 PME/ETI et plus de 15000 artisans, représentés par leurs organisations professionnelles : l'Ameublement Français dont le groupement Panneaux de Process, l'Union des Fabricants de Menuiseries (UFME), l'Union des Industriels et Constructeurs bois (UICB), l'Union des Industries du Panneau Contreplaqué (UIPC), l'Union des Métiers du bois de la Fédération Française du Bâtiment (UMB-FFB), l'Union des Métiers du Bois de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (UMB- CAPEB) et l'Union Nationale de l'Artisanat des Métiers de l'Ameublement (UNAMA).

Dans le cadre de sa mission de service public (article 2 de la loi du 22 juin 1978), le CODIFAB définit des actions collectives qui ont pour objectif d'accompagner les entreprises de création, de production et de commercialisation par : une meilleure diffusion de l'innovation et des nouvelles technologies, l'adaptation aux besoins du marché et aux normes environnementales, la promotion, le développement international, la formation, et par toute étude ou initiative présentant un intérêt pour l'ensemble de la profession.

En 2023, le CODIFAB a consacré 15 millions d'euros pour conduire des actions collectives.

L'effectif salarié du CODIFAB est, au 1^{er} janvier 2024, de 9 personnes dont 6 personnes consacrées au fonctionnement (collecte de la taxe et mise en œuvre des actions collectives) et 3 personnes dédiées à des missions opérationnelles (international, numérique, économie).

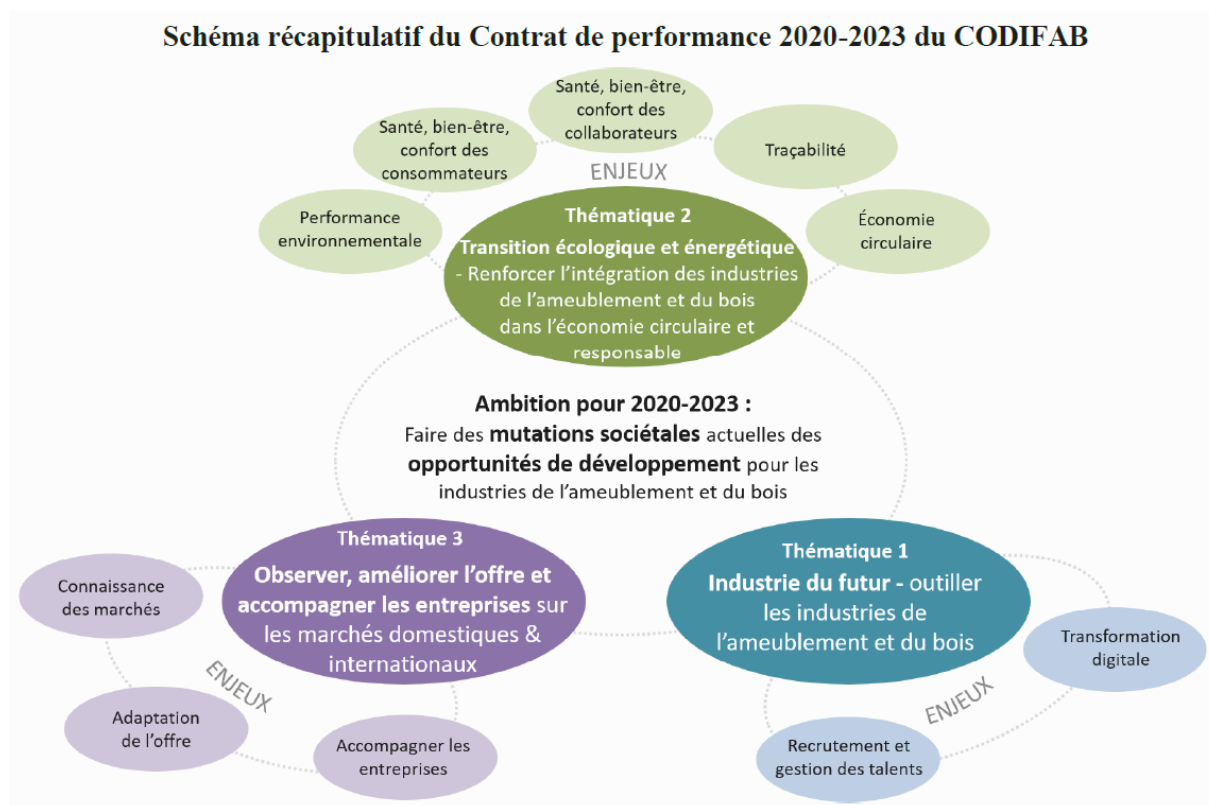
Le CODIFAB conduit des projets de nature collective (non économique) et n'exerce pas d'activité commerciale.

Par ailleurs, les organisations professionnelles ont souhaité que 30% du montant de la taxe collectée soit consacré aux projets techniques, recherche et développement, confiés actuellement à FCBA et au CETIM.

1.3 Bilan du contrat 2020-2023 : objectifs atteints

Le Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) fait l'objet d'un bilan annuel devant le conseil d'administration du CODIFAB, après présentation à la DGE.

Selon les trois axes identifiés du COP 2020-2023, à savoir « Industrie du futur », « Transition écologique » et « Observer, améliorer l'offre et accompagner les entreprises », le tableau d'indicateurs présenté en annexe récapitule les objectifs et résultats obtenus à fin 2023.



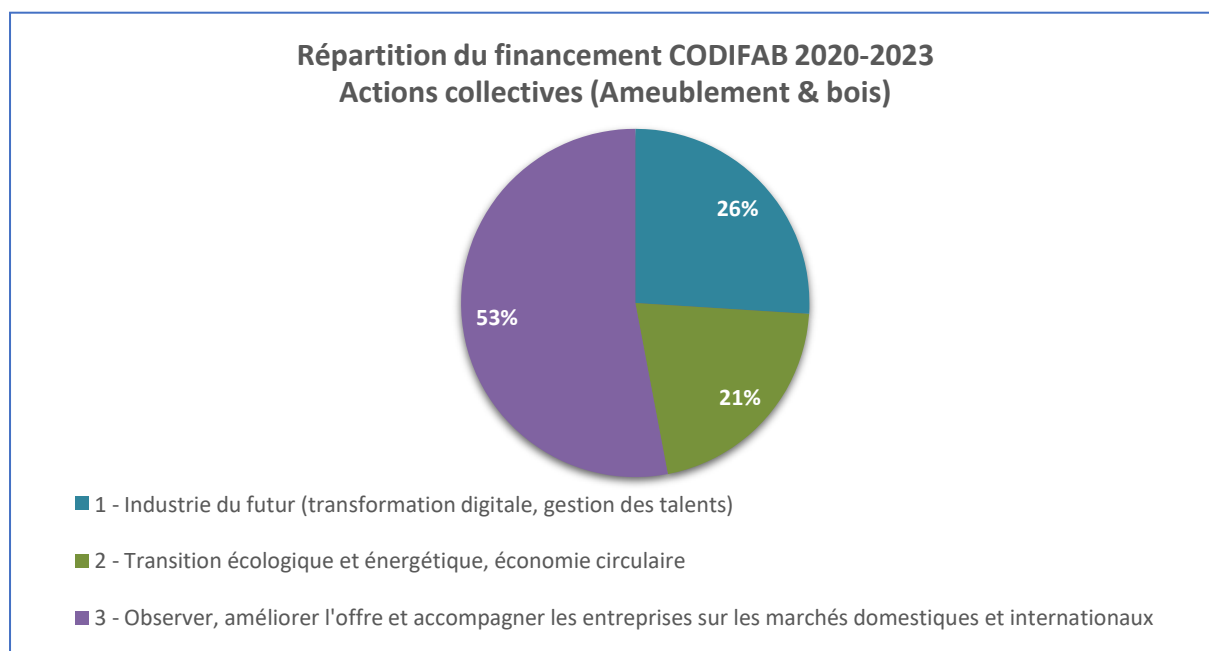
Un bilan partagé du COP 2020-2023 (cf. annexe 2 « tableau des indicateurs ») a été réalisé lors du premier semestre 2023 dans sa globalité. Dans ce but, une dizaine d'entretiens ont été conduits auprès des organisations professionnelles du CODIFAB ainsi que des partenaires institutionnels, afin d'identifier l'impact perçu des actions menées, les succès et axes d'amélioration de la stratégie. Une consultation a également été réalisée lors de l'enquête 2023 du CODIFAB, afin de faire remonter les attentes des entreprises et amender le bilan ci-après. 303 entreprises ont répondu à cette consultation.

Répartition du financement 2020-2023

La répartition par axe du financement CODIFAB est indiquée dans les graphiques ci-dessous, pour les actions collectives Ameublement & bois d'une part, et pour les actions spécifiques à chacun de ces deux secteurs d'autre part. A noter que la part représentée par l'axe « Industrie du futur » dans chacun des secteurs est relativement homogène.

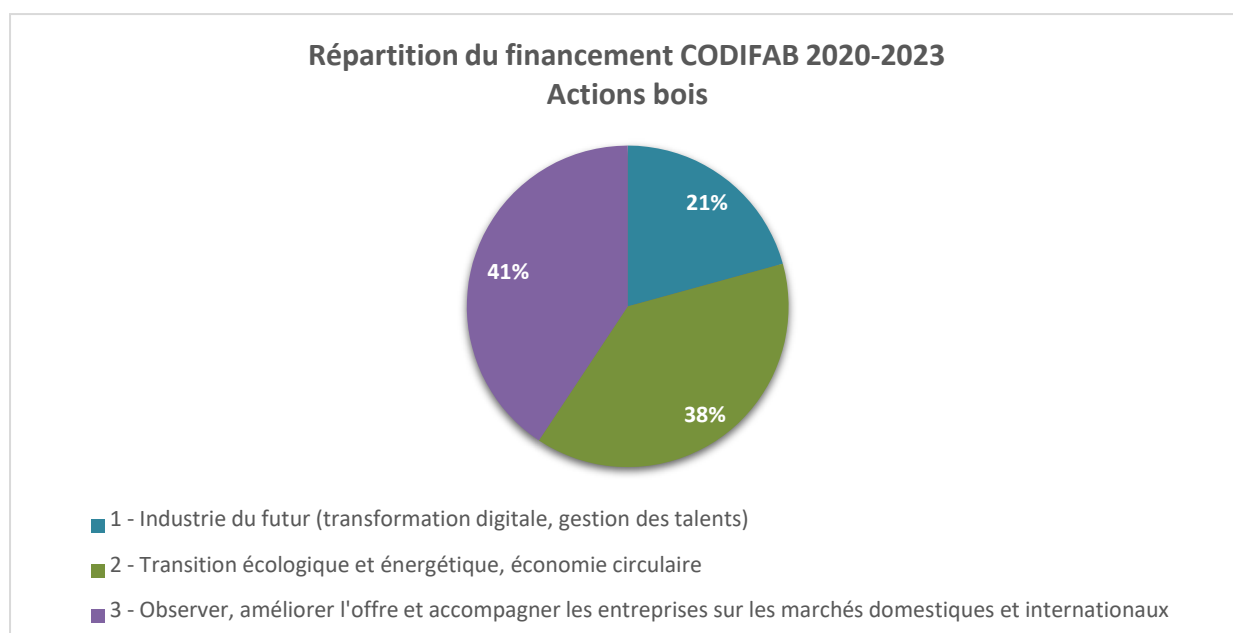
Actions collectives AMEUBLEMENT & BOIS :

Les actions collectives Ameublement & bois financées par le CODIFAB sont principalement en lien avec l'axe « Industrie du futur »



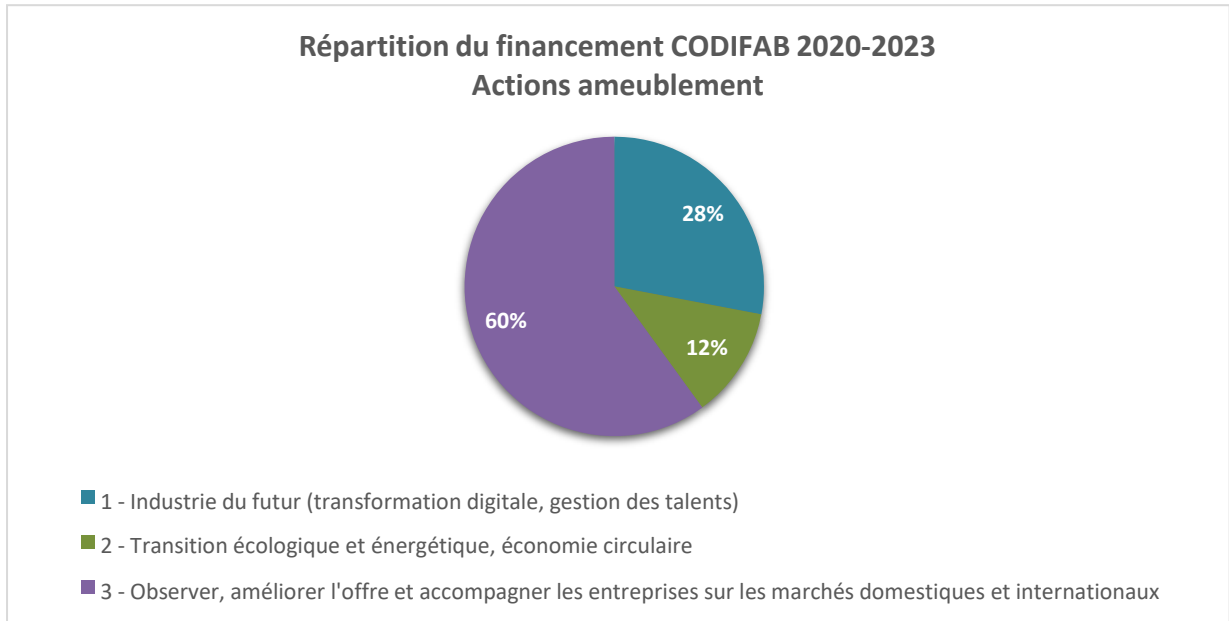
Actions BOIS :

Côté bois, la part des actions traitant de la Transition écologique est plus importante que dans les autres secteurs ; les actions résonnent de nouveau principalement avec l'axe « Accompagnement des entreprises », suivi de l'axe « Transition écologique » puis de l'axe « Industrie du futur ». Plus de 80% des actions bois financées par le CODIFAB sont des actions techniques et de recherche, ainsi que des actions de promotion et communication.



Actions AMEUBLEMENT :

Côté ameublement, les actions concernent très majoritairement l'axe « Accompagnement des entreprises », au détriment de l'axe « Transition écologique ». Ce montant (12%) consacré à la transition écologique s'explique principalement par le fait que ce secteur a commencé dès 2010 sa mutation en ce domaine. L'instauration d'une Responsabilité Élargie du Producteur (REP) dès cette date puis la mise en œuvre de la loi AGEC explique que les fabricants d'ameublement ont déjà beaucoup œuvré en ce domaine avec des cofinancements issus des deux organismes chargés par l'État de gérer la collecte et le recyclage des produits d'ameublement. Ainsi le financement de l'axe « Transition écologique » passe principalement par les éco-organismes.



Bilan des actions menées 2020-2023

Au global, les points suivants ont été identifiés :

- La cohérence entre le COP, la stratégie globale de la filière et les actions menées, doit être renforcée. Les actions entreprises ne découlent pas systématiquement de cette vision stratégique globale. Le COP 2024-2027 sera davantage porteur de cette vision stratégique, des priorités à donner et se positionnera en driver des actions menées.
- Les 3 axes majeurs du COP 2020-2023 (Industrie du futur, Transition écologique et énergétique, accompagnement des entreprises) restent pertinents et d'actualité.
- Des enjeux majeurs et des attentes associées persistent pour davantage d'actions collectives sur certains sujets d'ores et déjà identifiés dans le COP 2020-2023, tels que le besoin en compétences, les enjeux de traçabilité, de la transition écologique et énergétique, etc.
- Au global, la connaissance des actions menées et l'impact perçu de ces actions est à améliorer. L'objectif est de s'assurer de la bonne appropriation des actions du CODIFAB par le plus grand nombre possible d'entreprises assujetties à la taxe.

Exemples d'actions clés menées
en lien avec l'enjeu de la transformation digitale

Maquette numérique partagée BIM (Building Information Modeling)



Description : création et mise à disposition d'objets génériques BIM « bois » pour tous les acteurs de la construction. Les maquettes numériques partagées BIM permettent à tous les professionnels concernés par une construction d'accéder au même fichier informatique qui modélise toutes les données d'un bâtiment.

Financement : conjoint CODIFAB et FBF (France bois forêt)

Cartographie numérique pour le transport des bois



Description : mise à disposition des acteurs de la filière forêt-bois d'une infrastructure collaborative permettant de mutualiser les données concernant la desserte (routière et forestière) pour le transport de bois.

Financement : FBF (France bois forêt), CODIFAB, COPACEL (Union Française des Industries des Cartons, Papiers et Celluloses) et MASA (ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire).

Le FRENCH DESIGN 3D CATALOGUE



Description : Le FRENCH DESIGN 3D CATALOGUE propose aux professionnels et aux passionnés de (re)découvrir le meilleur du design français en 3D, et de réaliser des projets innovants en écho aux tendances et problématiques de notre époque.

Financement : CODIFAB

Exemples d'actions clés menées en lien avec l'enjeu du recrutement et de la gestion des talents

Formation d'alternants aux métiers de l'habitat



Description : Un programme de réalité mixte a été développé par l'AFPIA SOLFI2A pour la formation d'alternants aux métiers de l'habitat (menuisiers, concepteurs, agenceurs, etc.). La réalité mixte/augmentée permet de simuler des situations de travail. Cette technologie a été expérimentée auprès des apprentis en menuiserie.

Financement : CODIFAB

Investissements pour les métiers forêt-bois



Description :

- Création d'un observatoire permettant de suivre, pour l'ensemble de la filière forêt bois ameublement, les dynamiques d'évolution du marché de l'emploi, établir des diagnostics sur l'emploi (risque de chômage, métiers en tension), des stratégies de reconversion.
- Mise en relation d'entreprises avec des demandeurs d'emploi, etc.

Financement : CODIFAB

Edition d'un calepin de chantier à destination de toutes les entreprises intervenant sur un chantier bois



Description : Ce document s'adresse à tous les artisans et entreprises intervenant sur des constructions mettant en œuvre du bois. Il a été réalisé et distribué aux entreprises du village olympique dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Réalisation et financement : Il a été réalisé par France bois 2024 et IBC (Ingénierie bois construction) en partenariat avec l'AQC et financé par le CODIFAB et France bois forêt.

Axe 2 : « Transition écologique et énergétique : renforcer l'intégration des industries de l'ameublement et du bois dans l'économie circulaire et responsable »

Exemples d'actions clés menées

Enrichissement de la plateforme DE-bois.fr



Description : La plateforme DE-bois.fr est un configurateur de FDES (Fiches de déclaration environnementale et sanitaire) dédié aux produits en bois fabriqués en France. À partir de 2022, cet outil mis à disposition par la filière bois, devient essentiel pour les professionnels de la construction dans l'application de la RE2020 et la limitation progressive de l'impact carbone des constructions neuves sur l'ensemble de leur cycle de vie.

Réalisation et financement : réalisée par FCBA, financée par le CODIFAB

Etude sur l'éco-conception des emballages



Description : Etude sur l'éco-conception des emballages utilisés en ameublement afin de participer à la recherche de solutions pour réduire voire supprimer l'utilisation d'emballages plastiques, dans le contexte des lois AGEC et Climat et Résilience.

Réalisation et financement : réalisée par FCBA, financée par le CODIFAB et CITEO

Lancement d'un programme RSE par l'Ameublement français



Description : Lancement d'un programme d'accompagnement des entreprises de l'ameublement souhaitant s'engager dans une démarche RSE : Accompagnement de > 80 entreprises, de façon personnalisée et pragmatique. L'objectif du programme est de faciliter l'appropriation de la démarche RSE afin de leur permettre de l'engager en interne avec une méthodologie adaptée selon la taille de la société et la déclinaison d'un plan d'action.

Financement : CODIFAB

Axe 3 : « Observer, améliorer l'offre et accompagner les entreprises sur les marchés domestiques et internationaux »

Exemples d'actions clés menées

Veille Economique Mutualisée



Description : La Veille Economique Mutualisée de la filière forêt-bois (VEM-FB) est née d'une volonté partagée par les ministères et les organisations interprofessionnelles. Cet outil permet aux acteurs de disposer d'une vision partagée de l'économie de la filière forêt-bois et, en particulier, d'améliorer la connaissance de ses marchés.

Financement : FBF et CODIFAB (cofinancement initial de l'Etat)

Club export Stratexio de l'ameublement français

Description : Le Club Stratexio propose d'aider les entreprises de l'ameublement à développer leur business à l'international, à travers :

- L'identification de nouveaux leviers de croissance à l'international
- L'échange de bonnes pratiques entre pairs
- L'analyse en profondeur et personnalisée des points forts et points d'amélioration de leurs activités à l'international



Chiffres clés Stratexio :

- 18 clubs actifs en région (clubs mixtes à différents secteurs d'activité)
- + de 230 chefs d'entreprises accompagnés dont une vingtaine du secteur de l'ameublement

Financement : CODIFAB

Accélérateur sectoriel bois BPI



Description : Pour répondre aux enjeux du secteur du forêt-bois, les industriels de la filière et les pouvoirs publics ont construit une offre d'accélération répondant aux enjeux de la filière, basée sur un accompagnement de 18 mois. Plus de 80 entrepreneurs ont intégré les trois premières promotions. **L'objectif est d'augmenter le nombre d'entreprises bénéficiaires, en :**

- Proposant une version allégée du module d'accélération pour intégrer davantage d'entreprises, notamment des TPE ;
- Descendant la cible de CA de 6 à 3 ou 4 millions maximum.

Financement : FBF, CODIFAB, MAA, BPI

2. Enjeux du secteur et attentes des entreprises vis-à-vis du Comité

2.1 Grands enjeux du secteur

2.1.1 La sécurisation des approvisionnements à court, moyen et long terme

Les industriels du bois et de l'Ameublement expriment un enjeu de **sécurisation de leurs approvisionnements et de la ressource bois en France**. Cela passe par la pérennisation de la filière forêt bois française et un travail sur l'offre en produits de cette dernière (offre suffisante, gamme adaptée aux besoins des industriels de la construction, etc.).

En particulier, la pérennisation de la filière forêt bois relève de la **gestion des forêts publiques et privées, en amont**, qui est **multifonctionnelle**. Elle doit allier les besoins de production de bois en France à la préservation de la biodiversité, l'accueil du public et la prévention des risques naturels. Le **changement climatique met en péril le maintien de ces fonctions**. En effet, 30% des forêts sont menacées, avec une accélération de la hausse de la mortalité des arbres ces trois dernières années. Les feux de forêts ainsi que les épisodes de chaleur et de sécheresse intense ont aussi conduit à un affaiblissement des arbres, plus vulnérables aux agents pathogènes. Toutes les essences sont concernées (feuillus et résineux), les premières touchées étant celles les plus demandeuses en eau, comme le hêtre. La sécurisation des approvisionnements en bois doit passer par une **évolution de la stratégie de gestion du peuplement et du suivi de son état sanitaire**.

Sur le long terme, la sécurisation des approvisionnements repose aussi sur d'autres piliers : le **soutien de la recherche et de l'analyse des données forestières**, **l'investissement massif dans l'innovation et la compétitivité de l'industrie** du bois, la **pérennisation des financements pour le renouvellement forestier** ou encore la mise en place **d'une nouvelle gouvernance pour mieux coordonner le dialogue entre tous les acteurs du bois**. Pour le CODIFAB, cela peut se traduire par une **amélioration de l'interface avec l'amont de la filière bois** (France bois forêt), ainsi que la **réalisation d'études prospectives** sur les besoins de demain des entreprises de la construction en termes de ressources, d'essences, la possibilité d'y répondre avec la ressource de proximité, la nécessité d'adaptation des process, etc. Il s'agit pour le CODIFAB **d'outiller les entreprises** à une gestion des approvisionnements en période de crise.

Dans cet esprit, France bois forêt et le CODIFAB ont engagé une démarche RSO « responsabilité sociétale des organisations » qui déterminera leur engagement à l'égard des trois axes de leurs actions : l'humain – la ressource – l'utilisation du bois.

Par ailleurs, à l'instar d'autres secteurs, la crise COVID-19 a révélé que des approvisionnements réalisés en Europe restent dépendant d'importations hors UE ; le CODIFAB appuiera toute initiative permettant de relocaliser les entreprises de sous-traitance et d'approvisionnement.

2.1.2 La montée en charge et la relocalisation de l'appareil productif

Afin de redresser durablement l'économie française à la suite de la crise COVID-19, un Plan de relance exceptionnel a été déployé par le Gouvernement afin de réindustrialiser la France. La **filière bois est reconnue depuis 2013 comme l'une des 34 filières industrielles d'avenir de la**

Nouvelle France Industrielle qui s'est concrétisée par la création du Comité Stratégique de Filière bois.

En effet, le rôle stratégique de la filière forêt bois s'est redéfini ces dernières années. Le bois est le seul matériau pour lequel la France peut s'appuyer sur un **approvisionnement en grande part indépendant** et pour lequel la **matière est à la fois renouvelable et recyclable**. Dans la construction, deux volets du plan France relance mettent fortement à contribution la filière bois : la **Stratégie nationale bas carbone qui promeut les nouvelles constructions en bois** pour réduire les émissions de Gaz à effet de serre sur l'ensemble de leur cycle de vie et pour stocker du carbone à long terme, et la **rénovation énergétique qui favorise l'utilisation de matériaux biosourcés** en rénovation. Le marché du bois se diversifie et est ainsi en hausse depuis 2020 (+14,3%). Le secteur doit donc répondre aux grands enjeux de cette nouvelle stratégie en développant des **nouvelles implantations industrielles** ou en **relocalisant des unités de transformation** du bois. Cela passe également par l'identification des besoins des maîtres d'ouvrages (principalement publics) et des nouveaux acteurs du bois comme les industriels du conditionnement des produits de première nécessité. Mais aussi par un investissement massif national dans l'innovation et la compétitivité de l'industrie de l'ameublement et du bois (Bpifrance).

Le maintien du savoir-faire national, notamment au travers des structures artisanales, est aussi un enjeu important car il concilie souveraineté et compétences. L'accompagnement des ébénistes notamment au travers de leur label « Artisan Ebéniste de France » (AEF) sera un enjeu important en ce domaine.

2.1.3 L'accompagnement des évolutions des métiers et des compétences

Avec 416 000 emplois en France, la filière bois s'est fortement développée ces dernières années grâce notamment à l'engouement pour la construction bois, mais les usages du bois vont au-delà de la construction : aménagement extérieur, agencement, ameublement, emballage, bois énergie. A noter que la crise sanitaire du COVID-19 a redonné de l'appétence au consommateur quant à son aménagement intérieur. Des activités forestières à la construction en passant par les industries de transformation et de la fabrication, les secteurs d'activités sont nombreux et les métiers variés. Mais le bois, c'est aussi la performance technologique : engins forestiers de plus en plus innovants, développement des systèmes de construction, généralisation des machines à commandes numériques, logiciel de conception performant, utilisation du BIM dans la construction. Malgré cela, les **industriels** du bois et de l'ameublement sont **confrontés à des problématiques de recrutement** et d'attractivité, notamment sur des **métiers en tension** tels que la maintenance industrielle ou les conducteurs d'équipement. La dynamique d'emploi du secteur est à contre-courant de l'augmentation de la demande à venir (250 000 emplois perdus en 10 ans) qui s'estime de 100 000 à 300 000 nouveaux emplois selon les scénarios retenus. Aujourd'hui, face à une telle pénurie, les entreprises sont contraintes de recourir au travail détaché et à une main d'œuvre étrangère. Des actions sont donc nécessaires, aussi bien concernant l'attractivité du secteur que des formations initiales et continues pour pérenniser l'emploi et répondre à la demande des entreprises. Ce n'est **pas le cas de l'artisanat, secteur attractif qui peut recruter dans la population jeune**. Leurs problématiques résident davantage dans la capacité d'accueil, de façon répartie sur le territoire.

Au sein de cette diversité de métiers et compétences, de nouveaux besoins apparaissent face aux demandes grandissantes de ville durable, de bâtiments innovants, de décarbonation, de transition numérique ou de rénovation énergétique. Des diagnostics ont été lancés pour évaluer les formations et besoins existants afin de mieux redéfinir l'offre. Aussi, l'offre de formations doit permettre de faire évoluer les métiers. Les formations sur les matériaux biosourcés, tel que le bois, doivent s'ouvrir à tous corps de métiers de la filière pour que l'ensemble de la chaîne de valeur connaisse les spécificités de ces matériaux. Les entreprises de la construction bois font notamment remonter **l'enjeu de développer l'interface avec les autres corps d'état** (plomberie, électricité) **afin de les sensibiliser, les former et favoriser ainsi la mixité dans la construction**. De plus, il est nécessaire d'améliorer le lien entre formation et innovation, notamment dans le secteur de la rénovation énergétique pour faciliter le transfert de connaissances et de technologies. Il s'agit de rapprocher les structures et de créer des notamment des « Living Labs ».

2.1.4 Être une filière au service de la transition environnementale et énergétique

La Stratégie Nationale Bas Carbone constitue la feuille de route de la France pour réduire les émissions de Gaz à effet de serre dans chaque secteur de l'économie. A cette fin, les procédés et technologies de décarbonation doivent continuer d'être développés. Cela concerne notamment l'efficacité énergétique et le captage, le transport, la durée de vie allongée des ouvrages et des produits, le stockage ou la valorisation du CO₂. C'est dans ce contexte que la filière bois a un grand rôle à jouer en **promouvant le bois comme ressource renouvelable et écologique à utiliser dans les constructions et leur ameublement afin d'y stocker le carbone**. Le bois est de plus une solution de substitution à d'autres matériaux plus énergivores, on parle d'**émissions évitées**. D'autre part, le secteur doit s'inscrire dans la stratégie « Recyclabilité, recyclage et réincorporation des matériaux » qui promeut le choix d'une **économie circulaire**. L'objectif étant de produire le plus de valeur ajoutée possible à partir des déchets produits et de réduire notre dépendance extérieure pour l'approvisionnement. Au-delà de l'adaptation de l'outil productif, cela passe aussi par la mise en place d'outils économiques et réglementaires. La mise en place de la **Responsabilité Étendue des Producteurs** est une bonne illustration des problématiques auxquelles la filière bois devra faire face : éco-conception des constructions du bâtiment, prévention/gestion des déchets et co-produits. Par ailleurs, les consommateurs font remonter un **besoin de transparence et de traçabilité** des produits et services qu'ils achètent, afin de connaître leur impact environnemental (loi climat et résilience). Pour cela, il est nécessaire d'établir des définitions communes des indicateurs d'impact et de normaliser (FCBA) l'**affichage environnemental** pour chaque produit. Aussi, la **réglementation européenne de lutte contre la déforestation importée** (qui vise à mettre fin à l'importation de produits forestiers non durables comme le soja ou l'huile de palme) vient appuyer cette mise en œuvre d'une traçabilité renforcée des produits issus du bois.

2.1.5 L'accompagnement de la transition numérique

Un des enjeux de la filière du bois est le **développement de services et outils coordonnés et interopérables** pour tous les acteurs de la filière. La mobilisation doit être collective, entre toutes les parties prenantes, pour que la gestion du bois soit collaborative et donc plus efficace. Les besoins sont multiples : localisation précise des ressources de bois dans l'espace et le temps,

l'identification des obstacles à sa mobilisation et à son transport, la détermination des meilleures techniques de récolte ou la fluidification des interactions entre les professionnels. Le défi est ensuite d'adopter, pour ces besoins, de nouvelles pratiques organisationnelles liées à ces outils et d'établir une gouvernance garante de la cohérence des standards et des référentiels (eMOBOIS).

Pour les industriels de l'ameublement et du bois, il s'agit de **passer à l'industrie 4.0** afin d'améliorer les processus de préfabrication dans la construction bois ou d'optimiser les processus internes par la digitalisation des flux et stocks de matières. En effet, l'effort de la transition numérique bénéficiera non seulement au volet purement technique (robotisation, automatisation, nouvelles technologies...) de la transformation du bois mais aussi et surtout au volet organisationnel des industriels. Le gain de productivité en sera d'autant plus grand.

Plus en aval dans la chaîne de valeur, l'ordre du jour est à la **digitalisation de l'offre et la demande des produits issus du bois**. Afin notamment de promouvoir des **circuits de proximité et une offre en local**, le développement des *market places* est une nouvelle offre de vente que doivent s'approprier les grands producteurs de l'ameublement mais aussi pour les entreprises de l'artisanat. Pour eux, la création d'un site internet, la présence sur les réseaux sociaux, la gestion de la relation client, la facturation électronique ou l'utilisation de nouvelles technologies constitue un enjeu de taille. Ainsi, la mise en place d'une **aide personnalisée** dans ce secteur permettra de mieux appréhender le virage digital.

2.2 Attentes des entreprises vis-à-vis du CODIFAB

Un renforcement des actions collectives est nécessaire sur certains sujets d'ores et déjà identifiés dans le COP 2020-2023, qui restent clés pour la période à venir, tels que le **besoin en compétences, l'enjeu de la traçabilité, la transition écologique et énergétique de façon générale, l'adaptation de l'offre**.

Lors des différentes interviews réalisées en amont de la rédaction du présent COP, se dégagent deux tendances complémentaires :

- Le CODIFAB est identifié comme devant conduire des actions sur le moyen terme, quel que soient les aléas conjoncturels. Un des actifs, qui lui est reconnu, est de disposer de **ressources pérennes** lui permettant de traiter des sujets dans la durée. Cela s'illustre particulièrement dans le domaine des études techniques avec FCBA et le CETIM (acoustique, incendie, numérique...) mais aussi dans les projets sur les marchés internationaux.
- Par ailleurs, le CODIFAB se doit d'être suffisamment agile pour ne pas ignorer des problématiques majeures qui pourraient survenir sans avoir été identifiées au préalable. A cette fin, le CODIFAB a la possibilité de réserver des lignes de crédit pour sécuriser le financement de projets à venir. Enfin, le CODIFAB s'adressant tant à des ETI qu'à des TPE, il devra s'attacher à développer des outils qui soient accessibles à chacun ; il devra parfois prévoir des développements spécifiques pour les artisans.

Le recueil des besoins effectués a permis de dégager, au-delà de thématiques récurrentes, un certain nombre de « focus » que le CODIFAB devra prendre en compte d'autant plus qu'ils sont communs à l'ensemble des secteurs d'activité couverts :

- ➔ Conduire des actions visant à rendre les métiers plus attractifs et accompagner l'adéquation des compétences aux besoins : sujet identifié avec les interprofessions régionales, le CODIFAB devra accompagner les entreprises dans leur montée en compétence.
- ➔ Accompagner à l'amélioration des conditions de travail des collaborateurs, notamment dans les ateliers (nouveaux outils de manutention, adaptation des exosquelettes aux métiers du bois et de l'ameublement, etc.) : le CODIFAB devra intensifier son travail en ce domaine qu'il a commencé avec FCBA particulièrement en 2021. Tant pour les entreprises que pour leurs salariés, il faudra permettre aux entreprises notamment industrielles d'identifier les postes de travail particulièrement concernés par ces problématiques et y adjoindre des solutions génériques.
- ➔ Fiabiliser la bonne couverture du risque assurantiel des sites de production (les entreprises ont de plus en plus du mal à se voir proposer une assurance incendie pour leurs usines) : si le CODIFAB n'a pas vocation à gérer le risque assurantiel des entreprises, il regardera s'il y a possibilité et nécessité de formaliser un guide de bonnes pratiques qui pourraient permettre de faciliter la relation assureurs – entreprises.
A titre d'exemple, le CODIFAB travaille avec les trois CFA de l'ameublement depuis 2023 pour formaliser un guide qui permettra plus facilement aux entreprises d'installer des panneaux photovoltaïques (en incluant notamment les contraintes imposées par les compagnies d'assurance).
- ➔ Qualifier la recyclabilité des bois traités et assurer les exutoires : compte tenu des REP instaurées dans les secteurs d'activité de la filière bois ainsi que la loi AGECE, il semble indispensable de progresser dans ces domaines qui doivent permettre de valoriser à 100% les déchets bois.
- ➔ Diminuer la consommation énergétique tout en augmentant la production énergétique des entreprises de l'ameublement et du bois, dans l'objectif d'autonomie énergétique des entreprises. Pour ce faire, le CODIFAB soutiendra les réponses des entreprises aux AMI ou AAP de l'ADEME sur ces sujets afin d'accélérer la transformation. Un focus particulier pourra être fait au sein de la démarche d'écoconception de l'entreprise, afin qu'elle intègre tous les paramètres de l'efficacité énergétique.
- ➔ L'Intelligence Artificielle (IA) est un domaine sur lequel le CODIFAB peut aider les entreprises dans son intégration. Dans un premier temps, le CODIFAB pourra identifier les nombreux domaines dans lesquels l'IA impactera le fonctionnement de l'entreprise. L'impact de l'IA est tellement vaste (création, fabrication, commercialisation...) que le CODIFAB ne pourra qu'expliquer ou éclairer les cotisants sur ses apports.

Un renforcement de la diffusion et de l'appropriation des actions financées – Le CODIFAB souhaite communiquer de manière plus concrète et directe auprès des professionnels de l'ameublement et du bois. L'objectif est de s'assurer de la bonne appropriation des actions du CODIFAB par le plus grand nombre possible d'entreprises assujetties à la taxe.

Lors du précédent COP, le CODIFAB a mis en place un certain nombre d'outils permettant une meilleure diffusion de ses livrables : compte LinkedIn (3300 abonnés) – refonte du site internet –

création d'une lettre d'informations trimestrielle – impression de plusieurs ouvrages techniques de référence...

Au-delà de cela, le présent COP devra permettre de mieux cibler nos publics afin d'être plus pertinent dans nos diffusions. Le CODIFAB s'attachera également à être plus présent dans une communication « professionnelle » à l'égard des entreprises assujetties notamment grâce aux salons et à une communication grand public qui valorisera le matériau bois et le fabriqué en France.

2.3 Formulation des grands enjeux du CODIFAB

Au regard de ces demandes et compte tenu de ressources qui seront impactées par la crise immobilière, le CODIFAB se doit d'être pertinent sur ses orientations.

Dans le contexte de la stratégie nationale bas carbone, de la stratégie française énergie climat, le CODIFAB valorisera, avant même le matériau bois, la ressource forestière. Cependant, les modalités de gestion de la forêt, notamment la coupe du bois en forêt, sont aujourd'hui parfois remises en cause. Notre communication doit intégrer ces paramètres afin d'éviter un rejet par les consommateurs des produits en bois.

Une démarche RSO (responsabilité sociétale des organisations) a été engagée avec l'ensemble des acteurs de la filière forêt-bois pour expliquer et présenter le cercle vertueux de la gestion forestière et de l'utilisation des produits bois.

Ce projet se déploiera en 2024 autour de trois volets :

- La forêt ;
- L'humain ;
- Les produits bois.

Ceci devrait permettre de lever tous les doutes quant à la nécessité de s'appuyer sur la ressource forestière et dans un second temps de produire et « consommer » des produits bois à commencer par le développement du « bois dans la construction ». En effet, il s'agit du principal débouché du bois d'œuvre et du bois d'industrie.

Le CODIFAB continuera à financer des projets portant sur les sujets liés à ce matériau de construction : acoustique, sismique, incendie.

Seront également valorisés les marchés de l'extension – surélévation et réhabilitation en bois pour améliorer l'isolation thermique des bâtiments.

Enfin, les qualités de confort et bien-être de ce matériau seront utilisées dans les domaines de l'agencement et de l'ameublement.

Au regard de la transition environnementale, le **maintien du puits de carbone** forestier sera intégré en amont de la filière. Les industriels de l'ameublement et du bois pourront, quant à eux, valoriser le stockage du carbone dans leurs produits.

Enfin, la filière pourra également communiquer sur le fait que l'ensemble des **produits connexes peuvent être valorisés** soit dans les industries papetières et panneaux de process, soit dans le bois-énergie.

Les travaux des éco-organismes devront également se poursuivre pour permettre une meilleure valorisation en termes de recyclage autre qu'en bois énergie.

Ces enjeux forts de notre société et pour notre filière nécessiteront des investissements conséquents et une vision des chefs d'entreprise qui devra aller au-delà de la simple fonction de production et commercialisation.

Pour cela le CODIFAB continuera d'accompagner les deux démarches qu'il a engagé avec le CSF Bois et BPI France :

- L'accélérateur bois qui permet une formation *ad hoc* des chefs d'entreprise avec une analyse fine des enjeux de leur entreprise. A noter que le seuil de chiffre d'affaires permettant l'accès à ces modules sera progressivement abaissé afin de permettre aux PMI très largement majoritaires dans notre filière d'en bénéficier.
- Le Fonds bois Eco-matériaux doté d'une enveloppe de 84 millions d'euros qui vise à accompagner des entreprises en croissance pour qu'elles deviennent des locomotives dans leur secteur d'activité.

Le CODIFAB devra être plus présent ou au moins à l'écoute des débats à venir au niveau européen tant à la commission, au conseil qu'au parlement afin d'être présent dans les débats à venir sur les sujets de la ressource forestière, de la traçabilité, des conflits d'usage...

Au-delà des différents dispositifs d'accompagnement des entreprises, le CODIFAB devra renforcer sa communication à l'égard de ses ressortissants de telle sorte qu'ils puissent tout à la fois connaître les exigences auxquelles ils doivent se conformer et les dispositifs publics / sectoriels qui peuvent leur permettre d'y répondre.

Pour cela, le CODIFAB s'appuiera sur ses propres outils (site internet, réseaux sociaux, lettre d'information trimestrielle...) et ceux de la filière bois et ameublement (Organisations professionnelles, organismes dédiés, CTI, etc.).

En interne, le CODIFAB continuera à travailler sur deux axes majeurs :

- Assurer la collecte auprès de l'ensemble des ressortissants,
- Assurer une transparence de l'utilisation des financements dans le cadre législatif et réglementaire ad hoc.

La certification Iso 9001 version 2025 sera maintenue afin d'obtenir une validation extérieure (AFNOR) des activités réalisées par le CODIFAB.

3. Feuille de route du CODIFAB

3.1 Thématiques et actions

Le contrat d'objectifs et de performance du CODIFAB pour la période 2024 – 2027 s'inscrit dans **une ambition, le développement responsable des entreprises de l'ameublement et du bois au service de la décarbonation et de la souveraineté française**, en orientant sa stratégie vers les **trois axes** suivants :

- **Axe 1 : Transition écologique et énergétique**
- **Axe 2 : Transformation numérique et Industrie du futur**
- **Axe 3 : Souveraineté et résilience**



Un premier niveau de feuille de route, avec des illustrations d'actions à mener dans le cadre du COP 2024-2027, a été construit avec les organisations professionnelles du CODIFAB en lien avec les partenaires institutionnels. Cette feuille de route sera amenée à être complétée par des actions pertinentes et à être adaptée en fonction du contexte et des évolutions des enjeux de la filière. Le CODIFAB met en œuvre des actions non économiques.

3.1.1. Axe 1 : Transition écologique et énergétique

La filière bois concentre une diversité d'acteurs tous orientés vers la volonté de développer un matériau bois décarbonant, renouvelable et 100% recyclable. Les acteurs travaillent aujourd'hui à concilier la réponse à la demande croissante et les objectifs de durabilité des matériaux et de respect de l'environnement.

Le CODIFAB entend répondre à neuf enjeux majeurs de la transition écologique et énergétique :

- Transformation des systèmes de traçabilité en lien avec les exigences du RDUE
- Biodiversité
- Adaptation des sites de production
- Bilan et affichage environnemental
- Amélioration de la circularité des déchets et co-produits de la filière
- Mobilisation de la ressource
- Durée de vie des ouvrages et des produits
- Sécurisation des approvisionnements
- Energie et décarbonation

Enjeu 1.1 : Traçabilité

Conscients des risques liés à la déforestation et à la dégradation des forêts dans le cadre de systèmes d'exploitation intensifs, les industries de l'ameublement et du bois sont aujourd'hui confrontées aux exigences du Règlement Déforestation de l'Union Européenne (RDUE). Ainsi afin d'assurer une transparence complète de la chaîne d'approvisionnement et de transformation du bois, l'accompagnement des entreprises du secteur dans leur réponse aux exigences réglementaires européennes est primordiale notamment par la mise en place d'outils de traçabilité.

Description d'une action proposée	Objectifs et résultats attendus	Indicateurs d'activité	Indicateurs d'impact
Accompagner les entreprises dans la mise en œuvre de systèmes de traçabilité compatibles avec les exigences du RDUE (Cf. fiche action 1 en annexe)	Lever les verrous logistiques et techniques à la mise en œuvre d'une traçabilité « précise » dans les entreprises de la transformation du bois ; accompagnement des entreprises à la réponse aux exigences du RDUE.	Rédaction d'un guide à destination des entreprises	Part des entreprises en mesure de répondre au RDUE en 2025 Cible = 100%

Enjeu 1.2 : Biodiversité

La filière bois est aujourd'hui confrontée aux dépérissements forestiers au vu des dérèglements climatiques et catastrophes naturelles répétées. En réponse aux objectifs stratégiques de la filière forêt-bois visant à adapter les forêts sur le long terme pour conserver la biodiversité et préserver la multifonctionnalité des peuplements forestiers, les industriels du bois et de l'ameublement auront pour objectifs de caractériser et atténuer les impacts négatifs des activités industriels.

Description d'une action proposée	Objectifs et résultats attendus	Indicateurs d'activité	Indicateurs d'impact
Caractériser et optimiser les impacts des activités sur la biodiversité	Diagnostic : comprendre les notions de Biodiversité et analyse des impacts de nos activités tout au long de la chaîne de valeur Sur les points d'impacts majeurs, rechercher des mesures d'atténuation	Mise en place d'une stratégie globale d'actions à l'issue du diagnostic et	Suivi des 8 indicateurs biodiversité de la démarche RSO de

(Cf. fiche action 2 en annexe)	Communication pédagogique auprès des entreprises / donneurs d'ordre / ONG / grand public	développement d'éléments de communication	la filière forêt-bois
---------------------------------------	--	---	-----------------------

Enjeu 1.3 : Adaptation des sites de production

L'adaptation des sites de production s'inscrit dans une orientation stratégique plus large visant à assurer la réduction de l'impact environnemental des sites industriels, tout en assurant la compétitivité de la filière pour l'ensemble des usages du bois. L'enjeu sera de :

- Caractériser et optimiser les impacts environnementaux des sites industriels ;
- Identifier les leviers d'optimisation des process industriels permettant de réduire notamment les consommations d'énergie (électrique et chaleur) et d'eau tout en optimisant la consommation de matière 1^{ère} ;
- Evaluer la faisabilité, tant technique, socio-économique qu'écologique du transfert de solutions identifiées vers l'échelle industrielle.

Description d'une action proposée	Objectifs et résultats attendus	Indicateurs d'activité	Indicateurs d'impact
Optimisation qualitative et énergétique du process de fabrication de panneaux contreplaqués (Cf. fiche action 3 en annexe)	Essorage des placages avant collage pour diminuer la consommation énergétique	Etude de faisabilité (2024-2025) Recherche d'une solution puis selon l'efficacité, transfert des solutions identifiées au niveau industriel	Taux de transfert process industriel : 2026-2027 (cible : 50%) Diminution de la consommation énergétique (la cible sera précisée ultérieurement)

Enjeu 1.4 : Bilan et affichage environnemental

Les travaux de transformation écologiques et énergétiques et d'évaluation de l'impact environnemental des industries se traduisent également dans la capacité des industriels du bois et de l'ameublement à innover à l'échelle des procédés de traitement et de transformation du bois. L'enjeu sera d'anticiper et de répondre aux réglementations liées à l'utilisation de substances controversées susceptibles d'impacter négativement l'environnement mais également la santé humaine.

Description d'une action proposée	Objectifs et résultats attendus	Indicateurs d'activité	Indicateurs d'impact
Rechercher des alternatives aux substances réglementées (Cf. fiche action 4 en annexe)	Trouver des solutions (produits, modes d'organisation, etc.) alternatives aux produits de traitement/protection du bois (préservation - humidité, champignons, stabilité dimensionnelle - finition, ignifugation...)	Outil d'aide à la conception des meubles selon la probabilité de présence de substances dangereuses	Nombre de substances ayant une ou plusieurs alternatives identifiées

Enjeu 1.5 : Economie circulaire

Le CODIFAB poursuit son travail de renforcement de la prise en compte de l'économie circulaire et de la neutralité carbone dans les industries de l'ameublement et du bois, amorcé depuis 2013 (filrière de gestion des déchets de l'ameublement, actions de R&D pour de nouveaux usages des

déchets et co-déchets du bois, etc.). Le déploiement d'actions collectives permettant aux industries d'avancer sur ces enjeux se poursuivra entre 2024 et 2027, en lien avec le renforcement des exigences réglementaires sur l'écoconception (ESPR).

Description d'une action proposée	Objectifs et résultats attendus	Indicateurs d'activité	Indicateurs d'impact
<p>Améliorer la gestion des déchets et les trajectoires de fin de vie des produits en collaboration avec les éco-organismes</p> <p>(Cf. fiche action 5 en annexe)</p>	Améliorer les trajectoires de fin de vie des produits bois et ses dérivés non pris en charge par les REP (DEA, PMCB, et EIC) en collaboration avec les éco-organismes.	Réalisation des étapes du calendrier prévisionnel 2024 : cahier des charges 2025 : identification / méthodologie 2026 : mise en œuvre	Augmentation du volume de déchets recyclés-réutilisés par rapport à la valorisation énergétique

Enjeu 1.6 Mobilisation de la ressource

Dans un enjeu de souveraineté industrielle se traduisant notamment par la maîtrise de la chaîne de valeur de l'industrie du bois et de l'ameublement, le besoin minimal d'investissements de production pour répondre à la croissance des marchés du bois a été estimé par le CSF Bois à 1,2 milliards d'euros. En effet, le marché est marqué par des enjeux de renouvellement accéléré de la ressource et de la demande de matière croissante. Afin de maintenir le niveau de compétitivité de la filière française, le CODIFAB vise à renforcer les capacités du tissu d'entreprises du bois et de l'ameublement pour l'approvisionnement et la transformation de la matière bois, notamment par la mise en œuvre de projets transversaux avec France Bois Forêt et les deux actions communes avec la BPI (accélérateur et Fonds Bois Eco Matériaux).

Enjeu 1.7 Durée de vie des ouvrages et des produits

Pour répondre aux enjeux de la loi AGEC et développer l'économie circulaire, le CODIFAB poursuivra avec FCBA ses travaux pour allonger la durée de vie des produits : réemploi (mobilier d'occasion, réutilisation de produits bois dans une nouvelle construction, ...), fabrication avec des matières premières issues du recyclage, etc.

Les actions se poursuivront pour répondre au besoin important de fiabilisation des techniques sur les parties d'ouvrages Bois pour le réemploi, le cadre normatif et réglementaire n'étant pas défini pour la seconde vie des ouvrages.

Enjeu 1.8 Sécurisation des approvisionnements

La transition écologique diversifiant les attentes d'usages pour le bois et la biomasse, ceci pour des volumes croissants, la mobilisation durable de la récolte forestière et la pleine valorisation des disponibilités forestières et des bois en fin de vie sont un enjeu partagé. Il s'agit d'utiliser et d'accroître les sources d'approvisionnement nationales plutôt que de gérer des tensions pénuriques. Sur cette question stratégique de la sécurisation des approvisionnements, le CODIFAB soutiendra les actions prévues par le CSF Bois dans son contrat 2023-2026, visant à identifier les points de vulnérabilité et à rechercher des solutions opérationnelles, notamment en termes d'adaptation des process industriels.

Enjeu 1.9 Energie et décarbonation

La Stratégie Française pour l'Energie et le Climat de septembre 2023 constitue une feuille de route actualisée de la France pour atteindre la neutralité carbone et assurer l'adaptation de la société

aux impacts du dérèglement climatique. Le bois étant le principal matériau naturellement décarbonant (1m³ de bois = 1 tonne de CO₂ séquestrée), il constitue une ressource nationale incontournable dans cette transition. La filière bois abondera cette réflexion, sur une projection 2018 à 2050. Pour cela, elle prévoit d'intégrer toutes les données intervenant dans son potentiel carbone pour le climat : séquestration par le puit forestier, stockage et substitution par les produits au travers des usages du matériau bois, substitution par l'énergie renouvelable de la biomasse.

3.1.2. Axe 2 : Transformation numérique et Industrie du futur

Cycles économiques plus courts, crises plus diverses, rapidité des changements de tendance et des modes de consommation confrontent le tissu industriel à la nécessité de renforcer son agilité et sa réactivité. Pour y faire face, les industriels du bois et de l'ameublement doivent sécuriser leurs modèles économiques et renforcer leurs capacités d'adaptation, à travers l'intégration de nouveaux outils digitaux pour la gestion et l'automatisation des lignes de production et des stocks, voire la standardisation des procédés de transformation.

Cinq enjeux sont identifiés par le CODIFAB sur cet axe :

- Transformation numérique
- Formation des entreprises aux enjeux RSE, REP, réglementaires
- Recrutement & attractivité territoriale
- Recrutement & attractivité sectorielle
- Santé, bien-être et ergonomie

Enjeu 2.1 : Transformation numérique & intelligence artificielle

Les entreprises de l'ameublement et du bois s'inscrivent dans une dynamique de marché à l'échelle française et internationale. La transformation de l'industrie en réponses aux défis de demain est un enjeu partagé. Le CODIFAB identifie la transformation numérique et digitale des entreprises comme un levier d'action de poids. Il entend ainsi accompagner toutes les entreprises du tissu économique (TPE, PME et ETI) dans la transformation numérique de leurs systèmes tant sur les aspects de relation client, de sécurité des données et de sobriété numérique.

Il devra aussi éclairer les entreprises sur les apports de l'IA dans le fonctionnement des entreprises.

Description des actions proposées	Objectifs et résultats attendus	Indicateurs d'activité	Indicateurs d'impact
<p>Accompagner la transformation numérique des PME et ETI du bois et de l'ameublement</p> <p>(Cf. fiche action 6 en annexe)</p>	<p>Accompagner la transformation numérique des entreprises de l'ameublement et du bois afin de passer d'un statut de « producteur sous-traitant » à celui de marque affirmée, et ainsi desserrer l'étau des relations avec leurs distributeurs ou clients <i>BtoB</i>, développer leur attractivité à l'international et leur marge nette.</p>	<p>Nombre de PME et ETI accompagnées</p>	<p>Taux d'entreprises ayant engagé leurs investissements numériques à la suite du diagnostic initial (Cible : 50%)</p>

Accompagner la transformation numérique des TPE (Cf. fiche action 7 en annexe)	L'aide à la transformation numérique des TPE vise à soutenir des entreprises dans le cadre d'un projet de refonte global et stratégique, tenant compte des enjeux de sobriété et de sécurité numériques.	Nombre de dossiers reçus	Nombre de TPE accompagnées (cible : 75/an)
--	--	--------------------------	--

Enjeu 2.2 : Formation des entreprises aux enjeux RSE, REP, réglementaires

En réponse à l'ambition commune d'une économie plus responsable, les entreprises de l'ameublement et du bois ont initié une démarche collective d'intégration des impératifs environnementaux, sociétaux et sanitaires. Le CODIFAB a ainsi lancé dans le cadre de son COP 2021-2023 un programme d'accompagnement des entreprises de l'ameublement souhaitant s'engager dans une démarche RSE qui valorise notamment les enjeux d'égalité des chances, d'intégration...

Le CODIFAB souhaite poursuivre ses efforts en matière d'accompagnement des entreprises à l'intégration des enjeux de la RSE dans une optique d'amélioration de la performance dans ce domaine.

Description d'une action proposée	Objectifs et résultats attendus	Indicateurs d'activité	Indicateurs d'impact
Former les entreprises aux enjeux de la RSE (Cf. fiche action 8 en annexe)	Développer des modules et du contenu sur la RSE à destination des entreprises notamment du bois et former concrètement les entreprises en capitalisant sur les travaux déjà menés par l'ameublement.	Nombre d'entreprises / d'industries / de salariés formés Objectif 2027 Ameublement : 105 (en cumul des années précédentes, valeur à fin 2023) Objectif bois 2027 : 100	Taux de satisfaction des entreprises ayant suivi le programme de formation d'ici fin 2027 (cible : satisfaction > 85%)

Enjeu 2.3 : Recrutement & attractivité territoriale

La transformation accélérée des secteurs industriels vers l'industrie du futur oblige les entreprises de l'ameublement et du bois à repenser leur stratégie de développement et de recrutement de compétences clés. L'enjeu est de trouver le maillage territorial optimal afin de garantir la couverture des besoins en talents sur l'ensemble de la France. Le CODIFAB souhaite renforcer la mise en valeur d'initiatives locales et les répliquer sur les territoires en demande en collaboration avec les collectivités locales concernées.

Description d'une action proposée	Objectifs et résultats attendus	Indicateurs d'activité	Indicateurs d'impact
Mettre en valeur des initiatives locales menées dans le but de faciliter le recrutement par les entreprises et la fidélisation des salariés (Cf. fiche action 9 en annexe)	Identifier les initiatives Les faire connaître au collectif Motiver les collectivités locales et créer des réseaux	Nombre d'initiatives identifiées	Taux de transfert des initiatives identifiées

Enjeu 2.4 : Recrutement & attractivité sectorielle

De même, la mutation du secteur amène également à repenser la stratégie de communication autour de la filière afin de mieux la valoriser. Cet enjeu se traduit par une connaissance fine des métiers en tension et l'amélioration de l'image collective de la filière bois. Le CODIFAB entend accompagner les entreprises du bois et de l'ameublement dans l'amélioration de leur image à travers l'optimisation d'une stratégie de communication dédiée.

Description d'une action proposée	Objectifs et résultats attendus	Indicateurs d'activité	Indicateurs d'impact
Développer une « marque employeur » et améliorer l'image du secteur en lien avec la démarche RSO de la filière forêt-bois (Cf. fiche action 10 en annexe)	Améliorer l'image collective Diffuser les bonnes pratiques en les diffusant largement au sein de la filière Equiper les entreprises sélectionnées de vidéos pouvant être utilisées pour leur marque employeur 2 vidéos par région permettant une diffusion de 2 vidéos par mois	Nombre de vidéos réalisées / diffusées	Baisse du nombre de métiers en tension (base 2022 + 11 métiers)

Enjeu 2.5 : Santé, bien-être et ergonomie

La santé, le bien-être et le confort des salariés restent des axes majeurs de réflexion du présent COP. La réduction des contraintes physiques liées au travail en milieu industriel se traduit par la diminution des risques humains associés et à l'amélioration du bien-être et de l'ergonomie des personnels. Le CODIFAB souhaite tendre vers une approche commune basée sur la mise en place de référentiels et d'outils supports. Le travail sur les exosquelettes entamé avec FCBA lors du précédent COP sera renforcé.

3.1.3. Axe 3 : Souveraineté industrielle et résilience

Selon le CSF Bois 2023-2026, la souveraineté industrielle pour le secteur du bois implique une action de renforcement à visée systémique de tous les maillons de la chaîne de production et de transformation de la matière bois et de résilience de la chaîne d'approvisionnements.

Sept enjeux ont été identifiés par le CODIFAB :

- Normalisation
- Adaptation de l'offre
- Incubation / accélération / financement des entreprises
- Visibilité et international
- Innovation
- Connaissance du marché

Enjeu 3.1 : Normalisation

Soumis au renforcement des réglementations européennes en matière d'exploitation des ressources et d'impact environnemental de l'activité industrielle, le CODIFAB propose d'asseoir

les positions françaises en matière de normes réglementaires à destination des organisations professionnelles et des entreprises du secteur.

Description d'une action proposée	Objectifs et résultats attendus	Indicateurs d'activité	Indicateurs d'impact
Défendre des positions françaises : veille réglementaire et normative à destination des organisations professionnelles et des entreprises (Cf. fiche action 11 en annexe)	Effectuer une veille réglementaire et normative pour les organisations professionnelles du CODIFAB Effectuer une veille réglementaire à destination des entreprises Défendre et favoriser les positions françaises sur la normalisation aux niveaux européen et mondial	Nombre d'articles de synthèse réglementaire destinées aux secteurs de production	Nombre de groupes de travail et comités technique (WG et TC) européens gérés par le BNBA (cible : 3 TC et 14 WG)

Enjeu 3.2 : Adaptation de l'offre

La demande du secteur de la construction vis-à-vis du bois et d'autres matériaux biosourcés devrait poursuivre sa progression, appuyée par un système réglementaire et politique incitatif (RE2020, label bâtiment biosourcé neuf et label rénovation biosourcée en cours de montage, politique publique d'exemplarité des bâtiments publics, objectifs de 10 % de surface de plancher bois dans les EPA) et par une appétence sociétale grandissante pour l'usage de matériaux et produits renouvelables et favorables à la lutte contre le réchauffement climatique.

Le CODIFAB souhaite adapter l'offre bois en soutenant l'émergence de solutions techniques génériques et exploitables par l'ensemble des acteurs de l'industrie du bois notamment dans le cadre de la réglementation incendie.

Description d'une action proposée	Objectifs et résultats attendus	Indicateurs d'activité	Indicateurs d'impact
Anticiper la réglementation concernant les risques incendie, caractériser et améliorer la performance des produits bois en situation d'incendie (Cf. fiche action 12 en annexe)	L'enjeu de cette action est de favoriser l'émergence ou la consolidation du matériau bois par sa caractérisation et par la définition de solutions génériques exploitables par l'ensemble des acteurs économiques du secteur. Les essais et études viseront à permettre de répondre aux critères contraignants de la réglementation incendie au travers d'appréciations de laboratoire reposant sur ces études et essais sur les sujets du bois apparent, de la résistance au feu, de la propagation intérieure, de la propagation extérieure (feu façade).	Nombre de téléchargements des études	Nombre de solutions techniques valorisables dans le nouveau cadre réglementaire sécurité incendie (>30)

Enjeu 3.3 : Incubation / accélération / financement des entreprises

Deux ambitions clés animent la filière quant à ses perspectives marché : renforcer/consolider la compétitivité et augmenter/adapter les capacités de développement face aux enjeux de demain.

Des actions d'accompagnement et de financement des entreprises ont ainsi été déployées : accélérateur sectoriel BPI, formation primo-exportateur, incubateur VIA, fonds bois II et III, fonds d'intervention IFIC.

Ces actions de soutien aux entreprises du bois et de l'ameublement seront poursuivies dans le cadre du présent COP.

Description de deux actions proposées	Objectifs et résultats attendus	Indicateurs d'activité	Indicateurs d'impact
<p>Poursuivre le renforcement des structures productives avec l'accélérateur filière bois</p> <p>(Cf. fiche action 13 en annexe)</p>	<p>Lors du précédent COP, un accélérateur filière bois a été créé en collaboration avec Bpifrance.</p> <p>L'action a un double objectif : proposer une version allégée du module d'accélération pour intégrer davantage d'entreprises, notamment des TPE ; descendre la cible de CA minimum de 6 à 2 millions d'euros.</p>	<p>Nombre de TPE et PME incubées par promotion</p>	<p>Taux de satisfaction des chefs d'entreprises accélérées (>90%)</p>
<p>Accompagner et développer les offres de financement pour les entreprises</p> <p>(Cf. fiche action 16 en annexe)</p>	<p>Accompagner les entreprises dans le financement ou la recherche de financement d'un projet d'investissement, d'acquisition ou de transmission, développement interne ou externe.</p>	<p>Maintien de l'encours de prêts IFIC (3.2millions d'euros pour une dizaine d'entreprises)</p>	<p>Evolution positive de la valorisation des participations du fonds FBEM (base 2023 : 11.8%)</p>

Enjeux 3.4 et 3.5 : Visibilité et international

Le marché de l'ameublement en France s'inscrit dans une dynamique mouvante. Les entreprises s'organisent dans le renforcement de leur visibilité à l'échelle nationale et internationale. Cet enjeu représente un levier clé de compétitivité et de différenciation de la filière bois.

Description de deux actions proposées	Objectifs et résultats attendus	Indicateurs d'activité	Indicateurs d'impact
<p>Développer la marque collective de produits d'ameublement fabriqués en France à l'international : « French Living in Motion »</p> <p>(Cf. fiche action 14 en annexe)</p>	<p>Diagnostiquer et analyser les leviers d'accélération</p> <p>Positionner la voix de la filière à l'international</p> <p>Faire rayonner la filière à l'international</p>	<p>Déploiement du concept créatif (nombre de pays)</p>	<p>Evolution positive des exportations d'ameublement (base 2023 : 2.57Mds€)</p>
<p>Prescrire les produits bois fabriqués en France dans la construction et les aménagements</p> <p>(Cf. fiche action 15 en annexe)</p>	<p>L'objectif est de valoriser le produit bois dans la construction et les aménagements en France et de mettre en avant ses atouts (stockage carbone, préfabrication...) tout en rassurant sur la pérennité du puits de carbone forestier</p>	<p>Nombre d'actions de promotion et prescription générique du bois réalisées</p>	<p>Part du bois dans la construction évaluée par l'enquête nationale construction bois (base 2022 : 6.2%)</p>

Enjeux 3.6 : Innovation

La filière bois est historiquement concentrée sur la sécurisation de ses parts de marché historique. Ses entreprises font ainsi face au défi de se réinventer pour maintenir leur niveau de productivité et d'excellence. L'enjeu sera d'assurer une veille et la mise en réseau de partenaires pour garantir l'émergence d'innovations durables sur des sujets clés : identification de nouveaux usages, nouveaux procédés de fabrication/transformation, nouveaux modèles économiques.

Enjeux 3.7 : Connaissance du marché

Le renouvellement accéléré des tendances de consommation amène les entreprises de l'ameublement et du bois à se questionner sur le meilleur positionnement à adopter sur les marchés. Une connaissance fine des besoins clients et l'anticipation des attentes et tendances sont clés pour guider les industriels dans leurs choix stratégiques : Quels marchés porteurs privilégier ? Quelle innovation intégrée aux produits ? Quelle stratégie marketing adopter ?

3.2 Gouvernance

Selon les termes des décrets du 1^{er} avril 2009 et du 15 octobre 2021, le CODIFAB est administré par un conseil composé de 12 membres auquel assiste également un commissaire du Gouvernement et un contrôleur général économique et financier. Ce conseil s'appuie sur des propositions formulées par les commissions bois, ameublement et financière. La notion de conflit d'intérêts est régie par l'article 13 du règlement intérieur du CODIFAB ; cette disposition est complétée par le rapport spécial annuel du Commissaire aux comptes.

Le CODIFAB s'engage à :

- Maintenir le nombre d'administrateurs à 12 dans les prochaines mandatures (tous les 4 ans ; prochain renouvellement en octobre 2025) ;
- Maintenir un taux de féminisation du Conseil d'administration à plus de 40% à la prochaine mandature (42% actuellement) ;
- Mettre en place une démarche formalisée de prévention contre la corruption et les conflits d'intérêts et en intégrer le bilan dans un rapport annuel au conseil d'administration. Un travail en commun avec le réseau CTI est envisagé.

3.3 Financement des actions

Trajectoire de la taxe fiscale affectée (TFA) sur la durée du COP :

- CA annuel du secteur : 8 milliards d'euros pour l'ameublement et 12 milliards d'euros pour le bois
- Taux 0,18% pour l'ameublement et 0,09% pour le bois

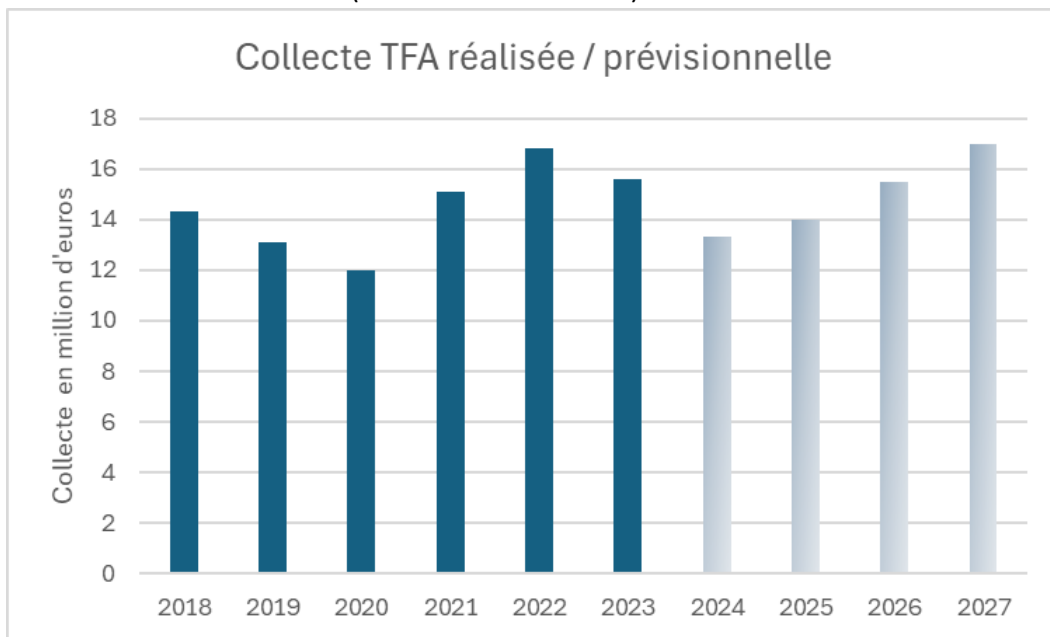
Il est à noter que la collecte du CODIFAB est inférieure au C.A. du secteur multiplié par le taux et ce pour deux raisons :

- Certains produits ne sont pas soumis à la taxe (matelas, escaliers, portes d'intérieur...)

- Pour les entreprises fabriquant et posant leurs produits (agencement, fenêtres, charpente...), le texte de l'ordonnance prévoit qu'elles ne déclarent que 40% de leur chiffre d'affaires

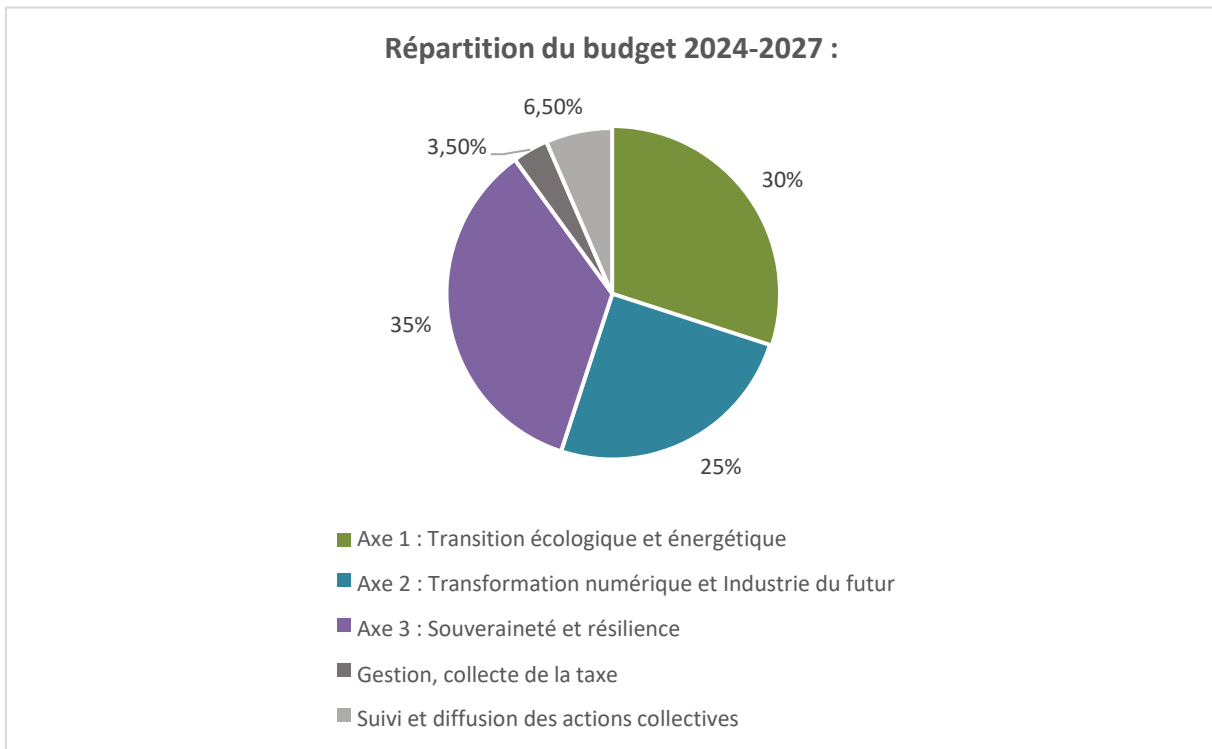
Trajectoires financières de la taxe fiscale affectée au CODIFAB :

- 2024 : 13.3 millions d'euros
- 2025 : 14 millions d'euros
- 2026 : 15,5 millions d'euros
- 2027 : 17 millions d'euros (soit le niveau de 2022)



Il y a une inversion de la courbe de collecte en 2023 – 2024 ; ceci s'explique par deux raisons majeures :

- Lors de la crise du COVID, les ventes de l'ameublement sont reparties fortement en 2021-2022 avec des consommateurs qui voulaient améliorer le confort de leur logement ;
- Depuis 2023, une forte crise du logement s'installe à tous les « étages » : construction – vente ancien – location. Cela impacte déjà la vente de meubles qui est un marché essentiellement de renouvellement et impactera fortement le marché de la construction bois en 2024 – 2025.



3.4 Coopérations et rapprochements

Le CSF Bois

Depuis sa création en 2014, le Comité Stratégique de filière Bois (CSF Bois) organise, avec les membres signataires du contrat stratégique de filière, une gouvernance basée sur la participation de tous aux projets structurants menés en filière complète, avec un fonctionnement interministériel et interprofessionnel renforcé et facilitant l’alignement d’objectifs et de contributions pour les politiques publiques.

Les précédents contrats, et donc l’engagement des parties signataires, ont été renouvelés au terme des projets soit en moyenne tous les 4 ans (2014-2018 ; 2018-2022), ou lorsque des 30 circonstances exceptionnelles ont appelé un avenant (avenant relance post-Covid 2021-2022).

Début 2022, la filière nationale a exprimé sa vision stratégique dans un manifeste de 23 propositions autour de 4 grands objectifs structurants :

1. Développer tous les usages du bois et les capacités industrielles françaises pour répondre à la hausse de la demande.
2. Adapter les forêts sur le long terme pour conserver la biodiversité et préserver la multifonctionnalité des peuplements forestiers.
3. Renforcer l’attractivité des métiers de la filière et développer les compétences pour pourvoir les emplois d’aujourd’hui et de demain.
4. Rapprocher les citoyens de la forêt et de la filière forêt-bois.

Le CODIFAB co-finance (à 50%) avec France bois forêt l’animation, la mise en œuvre et le suivi des actions du CSF Bois. Il contribue à la mise en œuvre des 6 projets structurants de son nouveau Contrat Stratégique de Filière 2023-2026 (et en particulier les projets n°1, 2, 4, 5 et 6) :

- Projet structurant n°1 : Développer la part du bois dans la rénovation-réhabilitation des bâtiments par la quantification des performances carbone des opérations de rénovation bois
- Projet structurant n°2 : Amplifier le rôle décarbonant de la filière forêt bois dans les stratégies de neutralité climat - carbone – Mettre en place un outil de filière pour scénariser les flux matière et carbone
- Projet structurant n°3 : Agir durablement pour adapter les forêts, maintenir leur vitalité, soutenir la pompe à carbone et produire du bois d’œuvre, avec un plan de renouvellement forestier et de gestion des risques
- Projet structurant n°4 : Poursuivre la montée en charge et la relocalisation de l’appareil productif, soutenir sa compétitivité pour l’ensemble des usages du bois (matériau, fibres, molécules, énergie)
- Projet structurant n°5 : Préparer une plus grande flexibilité et réactivité des entreprises aux changements de tendances économiques, avec les outils et méthodes digitaux
- Projet structurant n°6 : Agir en interbranches pour accroître l’attractivité de la filière

Le CODIFAB participe aux instances dirigeantes du CSF Bois qui réunit notamment tous les trimestres l’ensemble des organisations professionnelles de la filière tant pour faire remonter les besoins filière sur lesquels le CSF Bois pourrait agir que pour s’assurer de la bonne mise en œuvre de ses projets structurants.

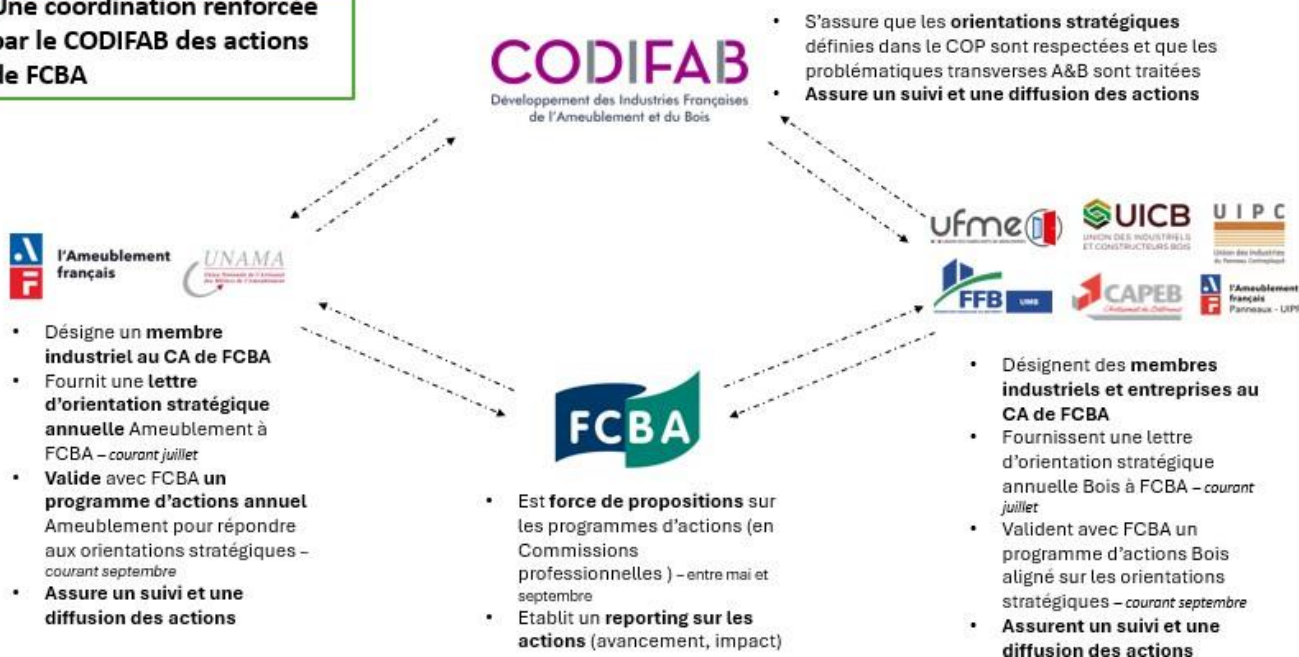
Le CODIFAB, comme pour les précédents contrats de filière, s’engage à maintenir son cofinancement du CSF et à contribuer à la réalisation de ces projets structurants qu’il a intégré dans sa propre feuille de route pour la composante industrie aval de la filière.

Les CTI : FCBA et le CETIM

Le CODIFAB s’appuie sur des organismes partenaires dans le cadre d’une délégation de compétences notamment sur FCBA et le CETIM pour les actions techniques ou le Via pour l’innovation. Ces partenaires seront tout naturellement mobilisés pour la mise en œuvre du contrat 2024-2027.

La **coordination par le CODIFAB des actions du FCBA sera renforcée** à travers l’organisation décrite ci-dessous :

Une coordination renforcée par le CODIFAB des actions de FCBA



Le programme des actions collectives réalisées par FCBA est coconstruit par FCBA, le CODIFAB et ses organisations professionnelles.

FCBA partagera chaque année au premier semestre, au sein de ses commissions professionnelles, des propositions issues de son travail prospectif. Parallèlement, les organisations professionnelles consulteront les entreprises dans le cadre de leurs réunions techniques.

Le résultat de ces deux consultations permettra au CODIFAB et à ses organisations professionnelles membres de rédiger la lettre d'orientation stratégique qui précisera d'une part les projets structurants à moyen et long terme à mettre en œuvre et d'autre part les besoins à court terme des entreprises.

Le CODIFAB se rapprochera de France Bois Forêt pour poursuivre l'harmonisation des procédures de demandes et de suivi de projets.

Cohérence des COP de FCBA et du CODIFAB

Axes stratégiques du CODIFAB	Axes stratégiques et plans d'action du FCBA
Axe 1 : Transition écologique et énergétique	1.2 Promouvoir la Sobriété par l'éco-conception des <i>supply chain</i> , des procédés et des produits : augmenter le rendement matière et énergie de la chaîne de transformation- production tout au long de la filière 1.3 Améliorer le bilan Carbone en facilitant la réutilisation des matières premières (recyclage, réutilisation, réemploi) et en allongeant la durée de vie des produits 2.2 Moderniser et sécuriser les chaînes de valeur avec les outils digitaux 3.1 Documenter les effets de la gestion forestière, de la récolte et de l'usage du bois

Axe 2 : Transformation numérique et Industrie du futur	2.2 Moderniser et sécuriser les chaînes de valeur avec les outils digitaux 3.2 Accompagner l'évolution des métiers des salariés, former les nouveaux arrivants 3.4 Répondre aux enjeux Santé, Sécurité et Confort Utilisateur des produits bois en usage intérieur
Axe 3 : Souveraineté et résilience	2.1 Renforcer la dimension économique des forêts françaises et leur adéquation aux usages marchés 2.3 Améliorer et attester la performance de la Construction bois, par des solutions techniques innovantes et conformes aux exigences réglementaires 3.3 Garantir et promouvoir auprès du consommateur la valeur Santé - Environnement des produits 3.4 Répondre aux enjeux Santé, Sécurité et Confort Utilisateur des produits bois en usage intérieur Politique d'innovation – accélération, Incubateur IntechFibres VEM, intelligence économique Communication et diffusion des travaux Normalisation BNBA

4. Indicateurs

4.1 Indicateurs d'impacts communs

4.1.1 Accompagnement des entreprises

L'accompagnement par le CODIFAB des entreprises peut se faire à deux niveaux :

- **Niveau 1** : actions non économiques de type journées techniques, téléchargement de guides ou notices techniques, inscription volontaire aux outils de diffusion du centre, consultation au service « questions-réponses » ;
- **Niveau 2** : accompagnement sur des salons.

Le CODIFAB se donne comme objectif d'accompagner :

- **5000 entreprises cotisantes dont 4500 TPE-PME (entre 1 et 249 salariés)**
- **10 000 artisans**

Conformément à sa démarche qualité certifiée ISO-9001, le CODIFAB a mis en place une enquête annuelle auprès des entreprises assujetties pour lui permettre d'évaluer et orienter son action.

Le CODIFAB s'engage également au calcul de l'indice de satisfaction annuel des ressortissants tant directement que par l'intermédiaire des organismes auxquels il a délégué compétence.

Les indicateurs sont récapitulés dans un tableau en annexe1.

4.1.2 R&D

Le CODIFAB reverse **30% de la collecte à des CTI (CETIM, FCBA)** pour des actions de Recherche & Développement conformément aux vœux des organisations professionnelles membres du CODIFAB.

4.2 Indicateurs de gestion

4.2.1 Qualité de la gestion (données annuelles)

Le CODIFAB s'engage à continuer à fournir annuellement les données suivantes (référence 2023):

- Résultat d'exploitation/ chiffre d'affaires (0.43% en 2023)
- Charges de personnel / (produits – charges liées à la sous-traitance) : NS
- Charges de fonctionnement / produits : % (2.83% en 2023)
- Coût de la collecte de la TFA / sommes collectées (3.25% en 2023)

- Taux de recouvrement : l'objectif ne peut être que de 100% - une présentation annuelle sera effectuée auprès de la commission financière chaque année en mai pour les résultats n-1
- Recettes collectives (DBE, TFA ou subvention) / recettes totales (100 % en 2023)
- Ratio d'endettement (dettes financières / capitaux propres) : NS
- Une note annuelle prévisionnelle relative aux emplois et à la soutenabilité de la masse salariale : évolution des recrutements / ETP et des salaires (Masse Salariale 2023 : 530 k€ - 9 ETP)
- Actualisation des guides « Procédure de passation des marchés publics conclus par le CODIFAB » et « Procédure de sélection d'un prestataire pour les organismes bénéficiaires d'une subvention ».

Le CODIFAB s'engage à mettre en place des processus de contrôle du respect des règles d'Etat dans la conduite d'activités incitatives ; un bilan synthétique annuel sur les sujets de conformité sera élaboré et présenté pour information en conseil d'administration.

4.2.2 Contrôle interne et suivi de la cartographie des risques

Un bilan du suivi des indicateurs du COP est présenté en Conseil d'Administration chaque année.

D'autre part, une cartographie des risques pour le CODIFAB est réalisée selon la norme ISO 9001 et réactualisée chaque année dans le cadre de la démarche qualité du CODIFAB, certifiée par AFNOR Certification (cf. document "Risques et opportunités pour le CODIFAB" - Qualité - Iso 9001, en annexe 3). Cette cartographie des risques assortie du plan d'actions sera présentée chaque année en Conseil d'Administration.

4.2.3 Comptabilité analytique

Le CODIFAB s'engage à :

- Tenir une comptabilité analytique dissociant les activités non économiques, des activités incitatives et marchandes
- Effectuer un suivi par projet voté
- Faire certifier le bilan, le compte de résultat et mettre en place sur la durée du COP un processus d'avis annuel motivé formulé par le Commissaire aux comptes sur cette comptabilité.

4.3 Indicateurs spécifiques

Les indicateurs spécifiques aux actions sont synthétisés dans un tableau annexé (cf. annexe 1).

CONTRAT D'OBJECTIFS & DE PERFORMANCE CODIFAB

2024-2027

Fait à Paris, le

Le Ministre Délégué chargé de l'Industrie et de l'Energie

Roland LESCURE

La Présidente du CODIFAB

Cécile CANTRELLE

<p>Pour l'Ameublement Français</p> <p>Arnaud VISSE, Président</p>	 <p>l'Ameublement français</p>
<p>Pour l'UNAMA</p> <p>Yves ROCHE, Président</p>	 <p>UNAMA Union Nationale de l'Artisanat des Métiers de l'Ameublement</p>
<p>Pour la CAPEB - CMA</p> <p>Jean-Michel MARTIN – Président des Métiers du Bois</p>	 <p>CAPEB L'Artisanat du Bâtiment</p>
<p>Pour l'Union des Fabricants de Menuiseries Extérieures (UFME)</p> <p>Bruno CADUDAL, Président</p>	 <p>ufme UNION DES FABRICANTS DE MENUISERIES</p>
<p>Pour l'Union des industriels constructeurs Bois (UICB)</p> <p>Frédéric CARTERET, Président</p>	 <p>UICB UNION DES INDUSTRIELS ET CONSTRUCTEURS BOIS</p>
<p>Pour l'Union des Industries du Panneau Contreplaqué (UIPC)</p> <p>Eric LE MIERE, Président</p>	 <p>U I P C Union des Industries du Panneau Contreplaqué</p>
<p>Pour l'Union des Métiers du Bois (UMB-FFB)</p> <p>Thierry DUCROS, Président</p>	 <p>FFB UNION DES METIERS DU BOIS</p>

5. ANNEXE 1 – TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS DU COP 2024-2027

Axe	Action	Indicateurs d'activité	Indicateurs d'impact
Axe 1 : Transition écologique et énergétique	Action 1 : Accompagner les entreprises dans la mise en œuvre de systèmes de traçabilité compatibles avec les exigences du RDUE	Rédaction d'un guide à destination des entreprises	Part des entreprises en mesure de répondre au RDUE en 2025 (cible = 100%)
	Action 2 : Caractériser et optimiser les impacts des activités Bois et Ameublement sur la biodiversité	Mise en place d'une stratégie globale d'actions à l'issue du diagnostic et développement d'éléments de communication	Suivi des huit indicateurs biodiversité de la démarche RSO (Responsabilité Sociétale des Organisations) de la filière forêt-bois
	Action 3 : Caractériser et optimiser les impacts environnementaux des sites industriels, avec l'optimisation qualitative et énergétique du process de fabrication des panneaux contreplaqués	Etude de faisabilité (2024-25)	Taux de transfert de la solution identifiée au niveau industriel : 2026 – 2027 (cible : 50%) Diminution de la consommation énergétique (la cible sera précisée ultérieurement)
	Action 4 : Rechercher des alternatives aux substances réglementées	Outil d'aide à la conception de meubles selon la probabilité de présence de substances dangereuses	Nombre de substances ayant une ou plusieurs alternatives identifiées
	Action 5 : Améliorer la gestion des déchets et les trajectoires de fin de vie des produits bois et ses dérivés non pris en charge par les REP (DEA, PMCB, et EIC) en collaboration avec les éco-organismes	Réalisation des étapes du calendrier prévisionnel : cahier des charges (2024), identification / méthodologie (2025), mise en œuvre (2026)	Augmentation du volume de déchets recyclés et réutilisés par rapport au volume déchets avec valorisation énergétique
Axe 2 : Transformation numérique et	Action 6 : Accompagner la transformation numérique des PME et ETI du bois et de l'ameublement	Nombre de PME et ETI accompagnées (30/an)	Taux d'entreprises ayant engagé leurs investissements numériques à la suite du diagnostic initial (cible : 50%)
	Action 7 : Accompagner la transformation numérique des TPE	Nombre de dossiers reçus	- Nombre d'entreprises artisanales accompagnées (cible : 75 /an)
	Action 8 : Former les entreprises aux enjeux RSE	Nombre d'entreprises / d'industries / de salariés formés (>= 150)	Taux de satisfaction des entreprises ayant suivi le programme de formation d'ici fin 2027 (cible : satisfaction > 85%)

	Action 9 : Mettre en valeur des initiatives locales menées dans le but de faciliter le recrutement par les entreprises et la fidélisation des salariés	Nombre d'initiatives identifiées	Taux de transfert des initiatives identifiées
	Action 10 : Développement d'une « marque employeur » et améliorer l'image du secteur en lien avec la démarche RSO de la filière forêt-bois	Nombre de vidéos réalisées / diffusées	Baisse du nombre de métiers en tension (base 2022 : 11 métiers)
Axe 3 : Souveraineté et résilience	Action 11 : Défendre les positions françaises : veille réglementaire et normative à destination des OP et des entreprises	Nombre d'articles de synthèse réglementaire destinées aux secteurs de production	Nombre de groupes de travail et comités techniques (WG et TC) européens gérés par le BNBA (Cible : 3 TC et 14 WG)
	Action 12 : Anticiper la réglementation concernant les risques incendie et caractériser la performance des produits bois en situation d'incendie	Nombre de téléchargements des études	Nombre de solutions techniques valorisables dans le nouveau cadre réglementaire sécurité incendie (>30)
	Action 13 : Poursuivre le renforcement des structures productives avec l'Accélérateur filière bois	Nombre d'entreprises incubées par promotion	Taux de satisfaction des chefs d'entreprise à l'issue de la formation (cible : > 90%)
	Action 14 : Développer une marque collective de produits d'ameublement fabriqués en France à l'international	Déploiement du concept créatif (nombre de pays)	Evolution positive des exportations d'ameublement (base 2023 : 2 ,57Mds€)
	Action 15 : Prescrire les produits bois fabriqués en France dans la construction et les aménagements	Nombre d'actions de promotion et prescription générique du bois réalisées	Part du bois dans la construction évaluée par l'enquête nationale construction bois (base 2022 : 6,2% ; cible : augmentation)
	Action 16 : Accompagner et développer les offres de financement pour les entreprises	Maintien de l'encours de prêts IFCIC (3.2millions d'euros pour une dizaine d'entreprises)	Evolution positive de la valorisation des participations du fonds FBEM (base 2023 : +11,8%)

6. ANNEXE 2 : TABLEAU RECAPITULATIF DES PRECEDENTS INDICATEURS DU COP 2020-2023

INDICATEURS Contrat de performance 2020-2023		Résultats 2020	Résultats 2021	Résultats 2022	Résultats 2023
Thématique 1 : Industrie du futur	Transformation digitale				
	BIM : Modélisation des Informations du Bâtiment Nombre d'objets génériques BIM créés et accessibles	10 OG	31 OG (41 OG au cumul)	35 OG (76 au cumul)	24 OG (100 au cumul) librement accessible sur https://catalogue-bois-construction.fr/dictionnaire-pobim/
	Réalité mixte (solution Hololens - AFPIA) : Formation d'alternants et en entreprises	101 apprentis en expérimentation réalité mixte, sur 135 apprentis (2019-2020) 110 apprentis en expérimentation réalité mixte, sur xx apprentis (2020-2021)	142 apprentis + 15 entreprises (collectif) + 2 individuelles + Eurobois	136 apprentis formés, 350 contacts pendant les salons professionnels et accompagnés 3 entreprises pour faire rentrer la réalité augmentée dans les entreprises	121 apprenants + présentation dans les salons + réseau Noveha : 120 entreprises
	Recrutement et gestion des talents				
JO 2024 : modules de formation pour les équipes lauréates	Pas de module créé en 2020 mais un catalogue des formations utiles pour les équipes lauréates (en ligne sur le site France Bois 2024) 2 guides de conception cofinancés par la Solideo	Corpus de formation à la conduite de travaux d'un projet constructif bois - Fiches de bonnes pratiques pour interfaces entre corps d'état et systèmes constructifs bois	Edition d'un calepin de chantier à destination de toutes les entreprises intervenant sur un chantier bois, distribution aux entreprises du village olympique et séance de présentation. Diffusion et valorisation des guides de	Poursuite de la diffusion du calepin de chantier et des guides de conception.	
Thématique 2 : transition écologique et énergétique	Reconnaissance de la performance environnementale des produits bois & amélioration				
	Individualisation des FDES sur DE-Bois	14* FDES (6 familles de produits) configurables/individualisables sur DE-Bois. 2385 FDES configurées (dont 996 en 2020) et 869 inscrits (dont 345 en 2020).	19 FDES (7 familles de produits) configurables/individualisables sur DE-Bois, dont 9 FDES nouvelles ou mises à jour pour 2 familles de produits 3658 FDES configurées (dont 1273 en 2021), 1350 inscrits (dont 481 en 2021)	25 FDES (9 familles de produits) configurables sur DE-bois, dont 2 nouvelles interfaces de configuration (planchers bois avec 2 FDES associées, et fenêtres-portes-fenêtres-mixtes bois-aluminium. 5722 FDES configurées (dont 2080 en 2022), 1942 inscrits (dont 608 en 2022)	22 FDES configurables (8 familles de produits) 7359 FDES configurées (dont 1730 en 2023), 3102 inscrits (dont 1160 en 2023). En tout, DE-bois regroupe 47 FDES collectives pour 10 familles de produits.
	Santé, bien-être et confort des consommateurs				
	Vulgarisation des travaux de recherche démontrant l'impact positif du bois sur le bien-être, la santé et le confort (guide argumentaire, colloques...)	Rapport City Zen Wood FCBA en ligne depuis fin 2020 ; projet IMPACTS en cours	4 ateliers "Impact(s) du bois sur le confort/santé/bien-être" en visio d'octobre à décembre 2021 à destination des professionnels	Publication en 2022 de la synthèse et des vidéos replays des 4 ateliers IMPACTS et du rapport de l'étude City Zen Wood 3 réalisée par FCBA (outils et méthodologies d'évaluation objective de la qualité de vie au travail des usagers, mise en œuvre des	Dans la continuité de City Zen Wood, FCBA a lancé fin 2023 une consultation pour la construction d'un Living Lab en partenariat avec Epamarne, Bordeaux Euratlantique et IEPA de Saint Etienne qui accueilleront successivement ce living lab sur leur territoire pour évaluer le bien être des usagers dans différentes ambiances climatiques et ambiances de vie évolutives (l'aménagement évoluera à chaque étape).
	Santé, bien-être et confort des collaborateurs				
	Aide au diagnostic et à la réduction des poussières de bois (solutions technique et organisationnelles)	Mise en ligne en 2020 des livrables des études et démarches visant à réduire l'exposition aux poussières de bois (depuis 2015) : - rapport d'étude avec matrice décisionnelle composée de 28 procédés de travail du bois pour l'établissement des GEH et la définition d'un plan d'action de réduction du risque (dont caractérisation de l'émissivité des procédés) -> auto-évaluation mieux appréhender le fonctionnement des appareils à capteur optique pour une utilisation optimale -> identifier les points les plus émissifs	En 2021 : Elaboration, mise en ligne, et communication par webinar en mai 2021 du guide "POUSSIÈRES DE BOIS - Évaluez le risque d'exposition dans votre atelier" et de l'outil de calcul Excel associé. (Outil à disposition de tous les cotisants, soit 20 000 entreprises). Décembre 2021 : Finalisation du cahier des charges pour un outil Web poussières de bois.	- Mise en ligne en mai 2022 d'un simulateur en ligne pour l'autodiagnostic et l'évaluation de l'exposition au risque poussières de bois (numérisation de l'outil de calcul excel et le guide). - Etude de caractérisation de nouveaux procédés destinée à consolider la matrice PROPOBOIS (donnée déterminante du guide) : premiers résultats obtenus. Renforcement de la fiabilité de la méthode d'autoévaluation du guide par le reclassement d'un procédé (repositionnement dans la matrice décisionnelle PROPOBOIS de la toupe en classe 4, de moindre émissivité par	- Mise en ligne en octobre 2023 d'une nouvelle version du simulateur en ligne permettant à toutes les entreprises d'évaluer l'exposition aux poussières de bois, sauvegarder ses simulations, proposer des actions d'amélioration adaptées aux données saisies par l'entreprise, éditer une synthèse téléchargeable regroupant les résultats de la simulation et les préconisations techniques et organisationnelles. - Etude PROPOBOIS 3 (PROGRÉS pour réduction exposition aux POUSSIÈRES BOIS) : caractérisation de nouveaux procédés destinée à consolider les données du simulateur. Sera terminée en 2024.
	Traçabilité des produits				
	Traçabilité des composants ameublement jusqu'au client (Plateforme collaborative ameublement)	Démarrage reporté en 2021	Les travaux sont lancés ; le rapport sur les ruptures de traçabilité dans le secteur de la literie/ extension aux autres secteurs est prévu pour 2023	Mission confiée au FCBA pour écrire les conclusions du groupe de travail / procédure et/ou guide de rappel + évaluation des risques en cas de crise sanitaire	Publication par FCBA en 2023 du rapport traçabilité appliquée aux matelas (procédure de suivi des informations liées aux produits, identification des risques chimiques et aide à la gestion des alertes sanitaires).
	Traçabilité du bois (origine du bois)	/	/	Publication en 2022 d'un vademecum Traçabilité du Bois.	/
	Economie circulaire				
Evolution du volume de déchets d'ameublement recyclé	904KT de DEA (collectés par les écoorganismes) 1 223KT collectés au total dont collectivités	1015KT de DEA (collectés par les écoorganismes) 1 500KT collectés au total dont collectivités	96,5% des DEA collectés ont été valorisés en réemploi, en recyclage et en valorisation énergétique.	97% des DEA collectés ont été valorisés en réemploi, en recyclage et en valorisation énergétique.	
Thématique 3 : observer, améliorer l'offre et accompagner les entreprises	Connaître les marchés				
	Veille Economique Mutualisée : évolution de l'utilisation du site	Utilisation mensuelle (moyenne, en nov/dec 2020) : - nombre d'utilisateurs : 325 - nombre de sessions : 439	Utilisation annuelle 2021 (stable) : - nombre d'utilisateurs : 3561 (297/mois) - nombre de sessions : 5097 (425/mois) - taux de rebond : 64,27%	Utilisation annuelle 2022 (en hausse) : - nombre d'utilisateurs : 5227 (436/mois) - nombre de sessions : 7164 (597/mois) - taux de rebond : 64,96% (+1,07%)	Utilisation 2023 en légère baisse mais avec un engagement plus important des visiteurs nombre d'utilisateurs: 5049 (421/mois) nombre de sessions: 7075 (590/mois)
	Adaptation de l'offre				
	Défendre les positions françaises sur la normalisation aux niveaux européens et mondial	Présidences françaises : 4 TC (sur 6) 12 WG (sur 42)	Maintien à ce jour des animations et présidences des TC. Pb d'effectif au sein du BNBA qui ne lui permet pas d'assurer la globalité des missions voulues par les professionnels.	2 TC CEN et 1 TC ISO 16 WG CEN et 2 WG ISO. Les problèmes d'effectif et de défense des intérêts français sont maintenant à niveau.	3 TC CEN et 1 TC ISO 14 WG CEN et 2 WG ISO Les effectifs doivent être renforcés par deux personnes.
	Accompagner les entreprises				
	Accélérateur sectoriel bois BPI	26 entreprises accélérées / lancement 2ème promotion prévu en janvier 2022	34 PME inscrites dans la seconde promotion	28 PME inscrites dans la 3ème promotion	25 PME inscrites dans la 4ème promotion lancée en mars 2024
	Nombre de VIE - Volontariat International en Entreprise (développement international des entreprises françaises) GEM-Business France	8 VIE	10 VIE	15 VIE	17 VIE
Incubateur French Design VIA	19 (-7) incubés en 2019-2020 14 en 2021-2021	14 entreprises en 2021-2022	10 entreprises en 2022-2023	11 entreprises en 2023 + recrutement en cours d'année (4 entreprises en cours)	

7. ANNEXE 3 – CARTOGRAPHIE DES RISQUES

Risques & Opportunités pour le CODIFAB

Démarche Qualité - Iso 9001

Risque	Parade / action d'anticipation	Risque Résiduel
Disparition du CODIFAB et de la taxe affectée par la Loi de Finances ; plafonnement de la taxe	Mise en œuvre du Contrat d'Objectifs et Performance, actions auprès des Pouvoirs Publics, 3 mois de réserves budgétaires.	Risque plus faible depuis la publication du rapport Cattelot en juin 2019.
Manque d'adéquation entre les actions collectives et les besoins des secteurs de l'ameublement et du bois	Fiches projets reprenant les axes stratégiques du contrat de performance, remontées des besoins et validation des projets par les représentants des professionnels, études préalables	Risque faible
Défaillance des outils et services (CRM, téléphone, sites internet, incendie hébergeur serveur des sites, cyberattaque, etc.)	Choix et maîtrise des prestataires (suivi et analyse des dysfonctionnements). Sauvegarde quotidienne du serveur « I » contenant les données et documents de travail nécessaires à la réalisation des processus. Double sauvegarde sur site distant du site du CODIFAB (en cas d'incendie). Les sauvegardes permettent un backup (cybersécurité).	Le risque de défaillance des outils et services persiste mais les conséquences possibles de ces défaillances sont portées à un niveau acceptable.
Suppression temporaire de l'accès aux bureaux (aléas des transports, attentats, épidémie, ...)	Télétravail possible : ordinateurs portables, serveur « I », téléphones accessibles à l'extérieur, outils de comptabilité et de collecte en ligne, outil de signatures électroniques	Le risque de ne pas pouvoir accéder aux bureaux s'est révélé réel en 2020 avec le confinement ordonné par l'Etat en raison de l'épidémie Covid19 ; les conséquences sont maîtrisées et l'impact sur les activités du CODIFAB sont acceptables.
Pertes de connaissances/compétences (absence prolongée ou départ d'un salarié)	Doublonnage des postes, Document Mode Opérateur Collecte, Post Book	Risque faible
Défaut d'image et de notoriété : risque de doute sur la réalité du CODIFAB et du caractère obligatoire de la taxe	Site internet présentant les textes de Loi ; courrier d'information envoyé aux nouveaux assujettis	Risque faible
Non-conformité (RGPD, marchés publics, aides d'Etat) Corruption Fraude	Règlement intérieur Déontologie et salariés formés Fractionnement des circuits de paiement Certification des comptes par le CAC	Risque faible
Opportunité	Se saisir de l'opportunité	Opportunité saisie
Élargissement du périmètre de la taxe affectée	Outils en place pour accueillir une nouvelle taxe ou pour élargir le périmètre de la taxe CODIFAB.	Collecte de la taxe affectée au CTP à partir de 2018 (sans élargissement du périmètre du CODIFAB).
Obtention de cofinancements / effet de levier	Porter les projets cofinancés	Cf. projets portés

Rouge : impact + probabilité élevés

Jaune : impact faible + probabilité moyenne // impact élevé + probabilité faible

Vert : impact faible + probabilité faible

8. ANNEXE 4 – FICHES DESCRIPTIVES DES ACTIONS

Accompagner les entreprises dans la mise en œuvre de systèmes de traçabilité compatibles avec les exigences du RDUE		Fiche action 1
Thème	Axe 1 : Transition écologique et énergétique – Enjeu 1.1 : Traçabilité	
Objectifs	Lever les verrous logistiques et techniques à la mise en œuvre d’une traçabilité « précise » dans les entreprises de la transformation du bois ; accompagnement des entreprises à la réponse aux exigences du RDUE.	
Description de l’action	<p>Le règlement européen sur la déforestation et la dégradation forestière (RDUE) s’impose à toutes les entreprises mettant sur le marché EU ou exportant des produits bois et à base de bois (famille tarifaire 44). Elles devront, dès le 1^{er} janvier 2025, être en mesure d’assurer le continuum de traçabilité, sur toute la chaîne de valeur et jusqu’au produit fini, des informations liées à la provenance et l’origine forestière de la matière première utilisée (géolocalisation).</p> <p>Un certain nombre de verrous techniques et logistiques ont d’ores et déjà été identifiés : les process de transformation eux-mêmes, d’échelle industrielle, imposent un certain nombre de « ruptures techniques et/ou temporelles de traçabilité » par rapport à la matière entrante, qui peuvent apparaître dès le stockage sur parc. Ces ruptures « techniques » sont induites par exemple : par la quantité de matière transformée quotidiennement, la succession d’étapes de transformation au sein même d’un site industriel qui aboutissent à la division de la matière première ; par les nécessaires séparation et tri de la matière au fur et à mesure du process selon des canons de qualité (réglementés par ailleurs), par les enjeux liés à la rationalisation des consommations et l’amélioration de la compétitivité (boucles de réutilisation internes), etc.</p> <p>L’objectif de cette action est, en s’appuyant sur les acquis, y compris d’autres filières produits concernées par le RDUE ou la sécurité alimentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D’apporter une information opérationnelle et stratégique aux entreprises ; - D’aborder, secteur par secteur (process de transformation par process de transformation) l’identification des verrous à la mise en place d’une traçabilité intra-site ; - De proposer des solutions les plus transversales et compétitives possible ; - D’apporter une coordination à la mise en œuvre de ces systèmes entre acteurs des chaînes de valeur de la filière « bois » et notamment accompagner les entreprises à préparer leurs systèmes de déclaration de ces données sur le SI UE ; - Si besoin, d’initier les projets de R&D nécessaires à l’atteinte de ces objectifs. 	
Partenaires	Conseil en logistique et gestion des process industriels ; Conseil en gestion de l’information ; Experts ; Tout acteur en mesure d’aider la progression	
Bénéficiaires	Toutes les entreprises de transformation du bois des secteurs d’activité concernés	
Calendrier prévisionnel	Calendrier imposé par le RDUE : 1 ^{er} janvier 2025 (sous réserve de la suite apportée à la demande des organisations professionnelles de décaler la date et les modalités de mise en œuvre) ; poursuite sur 2025 : projets de R&D + évaluation des opportunités en termes de transition énergétique et écologique à la mise en place de systèmes de traçabilité fins.	
Moyens humains	Pilotage par les Professionnels et Permanents des OP + support technique (animation réunion, analyse, rédaction de notes d’informations, contribution aux GT français : MASA, CGDD, MTE, etc.)	
Budget et part du financement collectif	Cofinancement FBF (2/3) et CODIFAB (1/3) ; budget 2024 : 30 k€	
Indicateurs communs Valeur prévisionnelle/an	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d’entreprises ressortissantes concernées : 20 000 dont PME : 90% - Taux d’impact : nombre d’entreprises ressortissantes accompagnées / nombre de ressortissants concernés 	
Indicateurs spécifiques Valeur prévisionnelle/an	<ul style="list-style-type: none"> - Indicateur de suivi : Rédaction d’un guide à destination des entreprises de la transformation du bois - Indicateur d’impact : Part des entreprises en mesure de répondre au RDUE en 2025 (Cible = 100%) 	

Caractériser et optimiser les impacts des activités sur la biodiversité		<u>Fiche action 2</u>
Thème	Axe 1 : Transition écologique et énergétique – Enjeu 1.2 : Biodiversité	
Objectifs	Caractérisation et optimisation des impacts des activités forêt bois et Ameublement sur la biodiversité	
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic : comprendre les notions de Biodiversité et analyser les impacts de nos activités tout au long de la chaîne de valeur selon méthode SBTN (Science Based Target Network, réseau mondial composé de 50 organisations dont le WWF, qui propose une méthode pour mettre en place des mesures correctrices et s'améliorer pour s'inscrire dans un avenir durable en se fondant sur les facteurs de pression sur la biodiversité et sur la notion de limite planétaire) - Sur les points d'impacts majeurs, rechercher des mesures d'atténuation - Communiquer de façon pédagogique auprès des entreprises / donneurs d'ordre / ONG / grand public 	
Partenaires	Pilotage CODIFAB A+B // FBF Cabinet de conseil spécialisé en analyse biodiversité (référéncé SBTN) + FCBA + CNDB // interactions avec OFB et ONG : WWF, Global Compact	
Bénéficiaires	Potentiellement toutes les entreprises de la filière forêt bois et Ameublement qui auront ainsi une vision d'ensemble des impacts sur la biodiversité de l'ensemble de la chaîne de valeur, pour ébaucher un plan d'action d'amélioration et/ou de réduction des impacts et des éléments de communication pour répondre aux interrogations des leurs clients et de la société.	
Calendrier prévisionnel	2024-2027 : analyse selon méthode SBTN + restitution sous forme de webinaire d'acculturation ouverte aux assujettis Années suivantes : éléments de communication (CNDB) et plan d'actions	
Moyens humains	COPIIL : Experts RSE des OP FBF et CODIFAB + Alain Bailly (FCBA) + quelques entreprises pionnières sur ce sujet (ex. Schmidt)	
Budget et part du financement collectif	2024-2027 : Analyse selon la méthode SBTN : enveloppe de 300K€ filière (50% FBF / 50% CODIFAB A & B) Communication : voir si intégration dans budget CNDB	
Indicateurs communs Valeur prévisionnelle/an	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises concernées : toutes les entreprises Cible : 200 entreprises assujetties CODIFAB A & B participantes au webinaire de restitution en 2025 Dont PME : 70% des 200 participants - Calcul du taux d'impact : nombre d'entreprises ressortissantes accompagnées / nombre de ressortissants 	
Indicateurs spécifiques Valeur prévisionnelle/an	<ul style="list-style-type: none"> - Indicateur de suivi : Mise en place d'une stratégie globale d'actions à l'issue du diagnostic et développement d'éléments de communication - Indicateur d'impact : Suivi des 8 indicateurs biodiversité de la démarche RSO (Responsabilité Sociétale des Organisations) de la filière forêt-bois 	

Caractériser et optimiser les impacts environnementaux des sites industriels des panneaux contreplaqués		Fiche action 3
Thème	Axe 1 : Transition écologique et énergétique – Enjeu 1.3 : Adaptation des sites de production	
Objectifs	Caractériser et optimiser les impacts environnementaux des sites industriels, avec l’optimisation qualitative et énergétique du process de fabrication des panneaux contreplaqués	
Description de l’action	<p>Pour les sites industriels, le suivi et la prévention des risques d’impacts sur l’environnement et de nuisances sont encadrés de manière réglementaire (Classement ICPE) dans une logique sécuritaire. La maîtrise et la réduction des impacts environnementaux et sociétaux ainsi que la recherche d’économies et de compétitivité nécessite :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L’identification des leviers d’optimisation des process industriels permettant de réduire notamment les consommations d’énergie (électrique et chaleur) et d’eau et d’optimiser la consommation de matière première (l’évaluation des impacts des différentes phases du process est possible grâce aux ICV (Inventaire de Cycle de Vie) ou au développement d’outils de diagnostic. La conception de tels outils fait l’objet d’autres projets : évaluation des impacts environnementaux, FDES (Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire), Configurateurs, Eco-conception) ; - L’évaluation de la faisabilité, tant technique, socio-économique qu’écologique du transfert de solutions identifiées vers l’échelle industrielle. <p>Exemple de projet :</p> <p>La fabrication de contreplaqué s’appuie sur plusieurs étapes de transformation, dont la première consiste en la production de placages (via déroulage). Ces feuilles de bois doivent être séchées avant d’être assemblées par collage et pressées à chaud. Une des étapes les plus énergivores (en chaleur) du process concerne le séchage des placages. L’objectif du projet est ainsi d’évaluer la faisabilité technico-économique d’une étape de préparation des placages en vue d’optimiser leur séchage et réduire ainsi l’énergie nécessaire à la réalisation de cette étape. Le projet prend également en compte l’analyse et la valorisation des eaux éventuellement collectées lors de cette préparation.</p>	
Partenaires	LABOMAP / ENSAM Cluny (71) ; industriels	
Bénéficiaires	Les industries de fabrication de contreplaqué et par extension, toutes les industries du déroulage (production de placages, emballages légers en bois)	
Calendrier prévisionnel	Etude de faisabilité « technique » : 12 mois Approfondissement des principes observés 12 mois Transfert vers l’échelle industrielle sous réserve des résultats de la 2 ^{ème} phase de projet (36 mois)	
Moyens humains	COPIL : UIPC ; Industriels du Contreplaqué ; ENSAM : Enseignants/Chercheurs ; 1 stagiaire Master Sciences du bois / 6 mois/an.	
Budget et part du financement collectif	35k€ sur 2 ans pour les deux premières étapes Industriels ouvriront leurs lignes de production pour les premiers essais à l’échelle réelle	
Indicateurs communs Valeur prévisionnelle/an	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d’entreprises concernées : 50 Dont PME : 90% - Autres : ETI - Calcul du taux d’impact : nombre d’entreprises ressortissantes accompagnées / nombre de ressortissants concernés 	
Indicateurs spécifiques Valeur prévisionnelle/an	<ul style="list-style-type: none"> - Indicateur de suivi : étude faisabilité (2024-2025) - Indicateurs d’impact : Transfert de la solution identifiée au niveau industriel 2026-2027 (Taux de transfert, cible : 50%) ; Diminution de la consommation énergétique (la cible sera précisée ultérieurement) 	

Rechercher des alternatives aux substances réglementées		Fiche action 4
Thème	Axe 1 : Transition écologique et énergétique – Enjeu 1.4 : Bilan environnemental et affichage	
Objectifs	Trouver des solutions (produits, modes d'organisation, etc.) alternatives aux produits de traitement/protection du bois (préservation - humidité, champignons, stabilité dimensionnelle - finition, ignifugation...) et autres substances réglementées potentiellement présentes dans les produits d'ameublement.	
Description de l'action	<p>Veille et recherche d'alternatives aux substances réglementées (qualité de l'air, substitution de produits de finition / préservation, REACH, biodiversité) et évaluation de leur potentiel d'application industrielle.</p> <p>La veille et la recherche d'alternative aux substances réglementées s'entend comme la recherche d'une substance alternative (avec la même fonction) ou comme la recherche de nouveaux modes d'utilisation ou d'entretien des produits concernés visant la réduction des risques liés à la substance, la conception (selon probabilité de présence et dangerosité des substances) ou encore l'évaluation de la pertinence d'un traitement, notamment de protection / préservation du bois (évaluation environnementale de la réduction de la durée de 1^{ère} vie du produit en œuvre vs la gestion des risques produits en fin de 1^{ère} vie, les leviers de valorisation en 2^{ème} vie, etc.).</p> <p>Les travaux concernent donc de la veille réglementaire et technologique pour lister des substances dangereuses réglementées et d'identifier ou mener des projets de recherche d'alternatives à des substances prioritaires.</p>	
Partenaires	FCBA (Pôle ameublement, Pôle InTechFibres et Pôle Biosense) Alliance for Flame Retardant Free Furniture ANSES Bureau d'étude Construction bois Designer, concepteur de produits bois	
Bénéficiaires	Tous les fabricants de produits notamment dans le secteur de la construction / ameublement / agencement	
Calendrier prévisionnel	2024-2027	
Moyens humains	COFIL : OP du CODIFAB	
Budget et part du financement collectif	CODIFAB, avec co-financements à définir (éco-organismes, ministères, FBF ...)	
Indicateurs communs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises concernées : toutes les entreprises - Calcul du taux d'impact : nombre d'entreprises ressortissantes accompagnées / nombre de ressortissants 	
Indicateurs spécifiques Valeur prévisionnelle/an	<ul style="list-style-type: none"> - Indicateur de suivi : Outil d'aide à la conception des meubles selon la probabilité de présence de substances dangereuses - Indicateur d'impact : Nombre de substances ayant une ou plusieurs alternatives identifiées 	

Améliorer la gestion des déchets et les trajectoires de fin de vie des produits en collaboration avec les éco-organismes	<u>Fiche action 5</u>
Thème	Axe 1 : Transition écologique et énergétique – Enjeu 1.5 : Economie circulaire
Objectifs	Améliorer les trajectoires de fin de vie des produits bois et ses dérivés non pris en charge par les REP – Responsabilités Elargies du Producteur (DEA : Déchets d’Elément d’Ameublement , PMCB : Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment, et EIC : Emballages Industriels et Commerciaux) en collaboration avec les éco-organismes.
Description de l’action	<p>Gestion des déchets et prise en charge de la fin de vie des produits Les produits relevant du Codifab sont soumis à deux REP :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ameublement avec Ecomeuble et Valdelia ; Valobat deviendra éventuellement un troisième opérateur - Produits et matériaux de construction pour le bâtiment avec Valobat, Valdelia, Ecomeuble et Ecominero. <p>La REP ameublement qui existe depuis plus de 10 ans a montré son efficacité puisque près de 97% des meubles récupérés sont valorisés. L’objectif de cette action est d’identifier les produits bois non pris en charge pour diverses raisons (collecte, composition...) et de trouver, en partenariat avec les éco-organismes intervenant dans nos secteurs d’activité, une méthodologie pour leur traitement.</p>
Partenaires	Eco-organismes cités ci-dessus FCBA (éventuellement autres CTI en fonction de la composition du produit)
Bénéficiaires	Entreprises fabriquant ces produits (le nombre sera identifié à la fin de la première phase)
Calendrier prévisionnel	2024 : cahier des charges 2025 : identification / méthodologie 2026 : mise en œuvre
Moyens humains	COFIL : OP du CODIFAB
Budget et part du financement collectif	A définir après la rédaction du cahier des charges
Indicateurs communs Valeur prévisionnelle/an	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d’entreprises concernées : cf. ci-dessus - Calcul du taux d’impact : nombre d’entreprises ressortissantes accompagnées / nombre de ressortissants
Indicateurs spécifiques Valeur prévisionnelle/an	<ul style="list-style-type: none"> - Indicateur de suivi : Réalisation des étapes du calendrier prévisionnel - Indicateur d’impact : Augmentation du volume de déchets recyclés et réutilisés par rapport aux déchets avec valorisation énergétique

Accompagner à la transformation numérique des PME et ETI		Fiche action 6
Thème	Axe 2 : Transformation numérique et Industrie du futur – Enjeu 2.1 : Transformation digitale	
Objectifs	Accompagner la transformation numérique des industries de l'ameublement et du bois sur le plan de la relation client, offre servicielle en mode entreprise étendue et communication, afin de passer d'un statut de « producteur sous-traitant » à celui de marque affirmée, et ainsi desserrer l'étau des relations avec leurs distributeurs ou clients BtoB, développer leur attractivité à l'international et leur marge nette.	
Description de l'action	<p>Accompagner des entreprises dans leurs projets industriels d'investissement, dans les outils numériques, dans la digitalisation de leur offre : leur transformation digitale réside dans leur capacité à adresser les clients en direct, notamment via le e-commerce. Pour ce faire, elles doivent investir de façon conséquente dans une stratégie digitale intégrée au cœur de l'entreprise, qui interconnecte leur ERP, leur site internet, les places de marchés sur lesquelles elles commercialisent leurs produits et l'animation des réseaux sociaux. Elles ont également besoin d'être accompagnées par des consultants spécialisés qui délivrent leur expertise sur un domaine en constante évolution et de recruter dans leurs équipes des compétences digitales nouvelles.</p> <p>La mise en place de ce type de projets structurants suppose des investissements se chiffrant pour une PME entre 150K€ à 1M€ selon la maturité des entreprises sur ce sujet. Prise en charge par le CODIFAB de la mission d'analyse et de conseil préalable par des consultants spécialisés à hauteur de 50% des coûts de mission, dans la limite de 10K€ TTC par entreprise et de 30 entreprises par an.</p> <p>En parallèle, activation des dispositifs d'aide à l'investissement (France 2030, BPI, etc.) pour aider à l'investissement ultérieur.</p>	
Partenaires	CETIM (cellule industrie du futur), DGE, BPI, MASA (planification écologie pour notre filière)	
Bénéficiaires	PME et ETI de la fabrication d'ameublement et de bois	
Calendrier prévisionnel	30 entreprises max par an sur la durée du COP	
Moyens humains	Effectif CODIFAB : Analyse des dossiers reçus avec contrôle des pièces justificatives (pour éligibilité) + cellule d'arbitrage si plus de 30 dossiers reçus par an	
Budget et part du financement collectif	Part CODIFAB : 50% des frais de diagnostic et conseil supportés par l'entreprise, dans la limite de 15K€ TTC et de 30 dossiers par an. 450K€ max / an	
Indicateurs communs Valeur prévisionnelle/an	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises concernées : 120 sur la durée du plan (30 par an) Dont PME : 100% - Calcul du taux d'impact : nombre d'entreprises ressortissantes accompagnées / nombre de ressortissants 	
Indicateurs spécifiques Valeur prévisionnelle/an	<ul style="list-style-type: none"> - Indicateur de suivi : Nombre d'entreprises accompagnées (cible : 30/an) - Indicateur d'impact : Taux d'entreprises ayant engagé leurs investissements numériques suite au diagnostic initial (cible : 50%) 	

Thème	Axe 2 : Transformation numérique et Industrie du futur – Enjeu 2.1 : Transformation digitale
Objectifs	L'aide à la transformation numérique des TPE vise à soutenir des entreprises dans le cadre d'un projet de refonte globale et stratégique, tenant compte des enjeux de sobriété et de sécurité numériques : <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la visibilité de l'entreprise en ligne - Fidéliser les clients par l'utilisation d'outils digitaux : newsletter/ campagne e-mailing/réseaux sociaux. - Gérer son entreprise avec le numérique - Protéger/sécuriser le numérique dans son entreprise : Cybersécurité
Description de l'action	Etape 1 : information, promotion, sensibilisation et accompagnement : <ul style="list-style-type: none"> - Information sensibilisation des entreprises artisanales sur les enjeux de la transformation numérique à horizon 2026 ; - Promotion des nouveaux usages du numérique dans les processus de création, de production, de commercialisation, de communication et de gestion d'une entreprise artisanale ; - Sensibilisation au RGPD, la sécurité numérique et aux transferts de données ; - Accompagnement collectif et/ou individuel pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires de plus de 450 000 euros de CA, dans la définition du projet de transformation numérique. Etape 2 : Aide au déploiement du projet : <ul style="list-style-type: none"> - Conseil d'expert relatif au projet ; - Aide à l'investissement.
Partenaires	UNAMA, CAPEB, Projets Artisanat
Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> - Entreprise immatriculée au Registre national des entreprises - TPE artisanale ou de production - Entreprise (TPE) < 11 Équivalents Temps Plein et CA ou bilan < 2 M€ Selon les codes NAF ou secteurs d'activités éligibles au CODIFAB.
Calendrier prévisionnel	Pour solliciter l'aide, le ou la dirigeante d'entreprise ou le collectif d'entreprise doit : <ul style="list-style-type: none"> - Avoir intégré l'étape 1 - Présenter un projet Transformation numérique individuel ou collectif.
Moyens humains	Formateurs, intervenant experts du Numérique et de la cybersécurité-RGPD. Experts, consultants, prestataires numérique, photographes, prestataires spécialisés en communication digitale et vidéo.
Budget et part du financement collectif	Dépenses prises en compte seront précisées dans l'appel à projets : <ul style="list-style-type: none"> - Conseil expert en communication et autres experts numérique - Création de site internet, refonte site internet - Campagne publicitaire, Photos, vidéos - Investissement logiciel et outils numériques, digitaux et de communication. - Les dépenses liées au conseil doivent avoir un caractère accessoire et ne pas représenter plus de la moitié des dépenses éligibles : <ul style="list-style-type: none"> • Taux 50 % maximum • Plancher de l'aide : 500 € • Plafond de l'aide : 1000 €
Indicateurs communs Valeur prévisionnelle/an	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises concernées : 300 // Dont PME/TPE : 100% - Calcul du taux d'impact : nombre d'entreprises ressortissantes accompagnées / nombre de ressortissants
Indicateurs spécifiques Valeur prévisionnelle/an	<ul style="list-style-type: none"> - Indicateur de suivi : Nombre de dossiers reçus - Indicateur d'impact : Nombre d'entreprises artisanales accompagnées (cible : 75/an)

Former les entreprises aux enjeux de la RSE		<u>Fiche action 8</u>
Thème	Axe 2 : Transformation numérique et Industrie du futur – Enjeu 2.2 : Formation des entreprises aux enjeux RSE, REP, réglementaires	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de la formation et de l'accompagnement personnalisé de 115 industriels de l'ameublement aux enjeux RSE à horizon 2027 (dont 88 financés à fin 2024) - Adaptation et ouverture de la formation et de l'accompagnement personnalisé à 100 entreprises bois aux enjeux RSE à horizon 2027 	
Description de l'action	<p>Développer des modules et du contenu sur la RSE (comprenant les enjeux d'égalité des chances, parité, intégration, etc.) à destination des entreprises du bois et former concrètement les entreprises en capitalisant sur les travaux déjà menés par l'ameublement.</p> <p>S'appuyer sur la démarche RSO filière.</p>	
Partenaires	Opco 2i Cabinets conseil	
Bénéficiaires	Majoritairement PME et ETI du secteur de l'ameublement et du bois, TPE en complément	
Calendrier prévisionnel	Déploiement pour le secteur bois en 2025	
Moyens humains	1 Comité de pilotage de l'adaptation du programme côté bois + 1 référent en charge du recrutement des entreprises pour rejoindre le programme dans chaque OP	
Budget et part du financement collectif	<p>Adaptation programme bois : 25K€ TTC (100% Codifab Déploiement auprès de 127 entreprises (100 bois et 27 Ameublement pour 2025-2027) : 550K€ répartis en 60% CODIFAB (330K€) et 40% entreprises avec aide Opco2i (via prise en charge individuelle des entreprises) Soit part CODIFAB Global projet : 575K€ pour la période 2024-2027 (dont 65K€ CODIFAB A et 490K€ CODIFAB B)</p>	
Indicateurs communs Valeur prévisionnelle/an	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises concernées : 225 Dont PME : 25 ETI, 175 PME, 25 TPE - Calcul du taux d'impact : nombre d'entreprises ressortissantes accompagnées / nombre de ressortissants 	
Indicateurs spécifiques Valeur prévisionnelle/an	<ul style="list-style-type: none"> - Indicateur de suivi : Nombre d'entreprises / d'industries / de salariés formés (nombre d'entreprises > ou = 150) Objectif 2027 Ameublement : 105 (en cumul des années précédentes – valeur à fin 2023 : 52), soit 53 Objectif bois 2027 : 100 - Indicateur d'impact : Taux de satisfaction des entreprises ayant suivi le programme de formation d'ici fin 2027 (cible : satisfaction > 85%) 	

Mettre en valeur des initiatives locales menées dans le but de faciliter le recrutement par les entreprises et la fidélisation des salariés		Fiche action 9
Thème	Axe 2 : Transformation numérique et Industrie du futur – Enjeu 2.3 : Attractivité territoriale	
Objectifs	<p>Mise en valeur des initiatives locales menées dans le but de faciliter le recrutement par les entreprises et la fidélisation des salariés</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier les initiatives 2. Les faire connaître au collectif 3. Motiver les collectivités locales et créer des réseaux 	
Description de l'action	<p>Les difficultés des entreprises de la filière bois pour recruter et fidéliser leurs salariés peuvent être nombreuses et variées. Elles sont souvent liées au dynamisme des territoires dans lesquelles elles sont implantées.</p> <p>Les entreprises industrielles, majoritairement situées en milieu rural sont confrontées à des difficultés de logement de leurs salariés mais également de transports, d'accès aux services et gestion de la famille. L'éloignement des centres urbains pénalisent leur capacité de recrutement.</p> <p>Que les recrutements concernent des jeunes qui recherchent la proximité de centres urbains dynamiques et connectés en termes de mobilité, ou des salariés plus âgés, ayant des contraintes familiales (parfois de familles recomposées), la nécessité de la proximité de l'ensemble des services, d'une taille de logement adaptée, d'un futur professionnel pour le/la conjoint...</p> <p>Au niveau local, chefs d'entreprises et représentants des localités ont su travailler ensemble et sont parvenus, par le développement d'initiatives adaptées aux situations, à résoudre certaines problématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de lignes de transport partagées, reliant plusieurs centres villes/villages et entreprises ; - Organisation de gardes d'enfants partagées ; - Approche croisée tous secteurs de l'offre d'emploi, multi entreprises, etc. <p>Autant d'initiatives à partager et à faire connaître afin d'inspirer tant les entreprises que les décideurs locaux.</p>	
Partenaires	Membres de la filière / prestataires	
Bénéficiaires	Toutes les entreprises	
Calendrier prévisionnel	2025	
Moyens humains	Membres de la filière / prestataires	
Budget et part du financement collectif	A définir	
Indicateurs communs Valeur prévisionnelle/an	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises concernées : toutes les entreprises Dont PME : 80% - Calcul du taux d'impact : nombre d'entreprises ressortissantes accompagnées / nombre de ressortissants 	
Indicateurs spécifiques Valeur prévisionnelle/an	<ul style="list-style-type: none"> - Indicateur de suivi : Nombre d'initiatives identifiées - Indicateur d'impact : Taux de transfert des initiatives identifiées 	

Développer une « marque employeur » et améliorer l'image du secteur en lien avec la démarche RSO filière		Fiche action 10
Thème	Axe 2 : Transformation numérique et Industrie du futur - Enjeu 2.4 : Attractivité sectorielle	
Objectifs	<ol style="list-style-type: none"> 1. Améliorer l'image collective 2. Diffuser les bonnes pratiques en les diffusant largement au sein de la filière 3. Equiper les entreprises sélectionnées de vidéos pouvant être utilisées pour leur marque employeur 	
Description de l'action	<p>Valoriser les initiatives et bonnes pratiques des entreprises via des vidéos diffusables sur les réseaux sociaux. Initiatives d'entreprises dans le cadre de la RSE ou d'innovations technologiques, en lien avec la démarche RSO de la filière forêt-bois. La priorité serait donnée aux projets collectifs.</p> <p>2 vidéos par région permettant une diffusion de 2 vidéos par mois.</p>	
Partenaires	Membres de la filière / prestataires	
Bénéficiaires	L'ensemble de la filière forêt-bois.	
Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des initiatives / projets à réaliser - Scénarios à définir pour chacun - Rétroplanning - Diffusion 	
Moyens humains	Sous-traitance au partenaire de la réalisation de la vidéo.	
Budget et part du financement collectif	4 000 € TTC par vidéo avec remboursement de frais = 104 K€ TTC. Diffusion via le CNDB et relais par les acteurs de la filière.	
Indicateurs communs Valeur prévisionnelle/an	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises concernées : toutes les entreprises Dont PME : 80% - Calcul du taux d'impact : nombre d'entreprises ressortissantes accompagnées / nombre de ressortissants 	
Indicateurs spécifiques Valeur prévisionnelle/an	<ul style="list-style-type: none"> - Indicateur de suivi : Nombre de vidéos réalisées / diffusées - Indicateur d'impact : Baisse du nombre de métiers en tension (base 2022 : 11 métiers) 	

Thème	Axe 3 : Souveraineté industrielle et résilience – Enjeu 3.1 : Normalisation
Objectifs	<ol style="list-style-type: none"> 1. Effectuer une veille réglementaire et normative pour les OP du CODIFAB 2. Effectuer une veille réglementaire à destination des entreprises 3. Défendre et favoriser les positions françaises sur la normalisation aux niveaux européens et mondiaux
Description de l'action	<p>Poursuivre le soutien au BNBA dont les travaux sont répartis en 3 catégories :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux nationaux : actualiser les normes (contributions ou réactions aux travaux européens) - Travaux européens : participer à l'élaboration et aux révisions de textes afin d'éviter de décisions défavorables pour les entreprises françaises - Travaux mondiaux : participer à l'élaboration et aux révisions des textes afin de permettre aux entreprises françaises d'accéder aux marchés <p>Transmettre une veille réglementaire et normative à destination :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des Organisations Professionnelles du CODIFAB (projets de lois, européennes et françaises) - Des entreprises (nouvelles réglementations adoptées impactant les entreprises et leur activité)
Partenaires	FCBA/BNBA
Bénéficiaires	Entreprises cotisantes du CODIFAB
Calendrier prévisionnel	Définition d'un cahier des charges avec FCBA/BNBA en 2024 pour réalisation en 2025, 2026 et 2027
Moyens humains	BNBA
Budget et part du financement collectif	1 300 k€ par an dont financement CODIFAB de 700 k€ par an et subvention du ministère de l'agriculture et de l'alimentation
Indicateurs communs Valeur prévisionnelle/an	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises concernées : toutes les entreprises cotisantes du CODIFAB - Calcul du taux d'impact : nombre d'entreprises ressortissantes touchées / nombre de ressortissants
Indicateurs spécifiques Valeur prévisionnelle/an	<ul style="list-style-type: none"> - Indicateur de suivi : Nombre d'articles de synthèse réglementaire destinées aux secteurs de production - Indicateur d'impact : Nombre de groupes de travail et comités techniques (WG et TC) européens gérés par le BNBA (cible : 3 TC et 14 WG)

Thème	Axe 3 : Souveraineté industrielle et résilience – Enjeu 3.2 : adaptation de l'offre
Objectifs	<ol style="list-style-type: none"> 1. Déconstruire les idées reçues sur les produits bois et le risque incendie 2. Anticiper la réglementation, être force de proposition
Description de l'action	<p>La demande du secteur de la construction vis-à-vis du bois et d'autres biosourcés est amenée à monter en puissance, appuyée par un système réglementaire et politique incitatif (RE2020, label bâtiment biosourcé neuf et label rénovation biosourcée en cours de montage, politique publique d'exemplarité des bâtiments publics, objectifs de 10 % de surface de plancher bois dans les EPA) et par une appétence sociétale grandissante pour l'usage de matériaux et produits renouvelables et favorables à la lutte contre le réchauffement climatique.</p> <p>L'enjeu de cette action est de favoriser l'émergence ou la consolidation du matériau bois par sa caractérisation et par la définition de solutions génériques exploitables par l'ensemble des acteurs économiques du secteur. Les essais et études viseront à permettre de répondre aux critères contraignants de la réglementation incendie au travers d'Appréciations de Laboratoire reposant sur ces études et essais sur les sujets du bois apparent, de la résistance au feu, de la propagation intérieure, de la propagation extérieure (feu façade).</p>
Partenaires	<p>Consortium ayant répondu à l'appel à projet (AAP) « Soutien à l'innovation dans la construction matériaux bois, biosourcés et géosourcés » (S C) : consortium constitué de FCBA, CSTB (Centre Technique et Scientifique du Bâtiment), Efectis (Laboratoire de la filière métal), IBC (Réseau des bureaux d'études conception construction bois), Kruppa (Expert indépendant), Egis (Bureau d'études spécialisé en conception, notamment et expert du sujet incendie).</p> <p>CSF Bois, organisations professionnelles membres du CODIFAB et FBF</p>
Bénéficiaires	Entreprises du bois dans la construction et l'aménagement intérieur
Calendrier prévisionnel	2024-2025-2026
Moyens humains	Consortium défini ci-dessus
Budget et part du financement collectif	<p>L'appel à projets prévoit un abondement de 50% à hauteur de 2M€. En 2022, la filière a fait réaliser une étude prospective visant à recenser les essais à mener ; cette étude conduit à une enveloppe de 3 597,5 k€ pour des essais prioritaires « P1 ».</p> <p>Budget prévisionnel global : 3.6 M€ sur 3 ans dont financement CODIFAB : 900 k€, FBF 900 k€ et ADEME AAP SIC 1.8 millions €</p>
Indicateurs communs Valeur prévisionnelle/an	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises concernées : toutes les entreprises de la construction bois - Calcul du taux d'impact : nombre d'entreprises ressortissantes accompagnées / nombre de ressortissants
Indicateurs spécifiques Valeur prévisionnelle/an	<ul style="list-style-type: none"> - Indicateur(s) de suivi : Nombre de téléchargements des études - Indicateur d'impact : Nombre de solutions techniques valorisables dans le nouveau cadre réglementaire sécurité incendie (>30)

Thème	Axe 3 : Souveraineté industrielle et résilience – Enjeu 3.3 : Incubation / accélération
Objectifs	<p>Le CODIFAB a engagé, avec la BPI, deux actions afin de renforcer les structures productives en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Investissant dans le fonds bois éco-matériaux afin de consolider les PME du secteur - Former les dirigeants du secteur pour qu'ils aient toutes les connaissances afin d'assurer le développement de leurs entreprises respectives
Description de l'action	<p>Avec la Bpifrance et le CSF Bois, un accélérateur filière bois a été créé sous le précédent COP.</p> <p>Celui-ci en est à sa troisième promotion et permettra ainsi de former plus de 80 chefs d'entreprise.</p> <p>L'action a un double objectif : abaisser le chiffre d'affaires minimum pour participer à la formation (et adapter cette dernière à cette nouvelle génération), et emmener un nombre croissant de chefs de « petites » entreprises dans cette démarche.</p>
Partenaires	Bpifrance et CSF Bois
Bénéficiaires	Chefs d'entreprise de la filière
Calendrier prévisionnel	Quatre promotions de 2024 à 2027
Moyens humains	Ecole de référence + formateurs
Budget et part du financement collectif	2,1 millions par promotion dont 60% de financement collectif
Indicateurs communs Valeur prévisionnelle/an	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises concernées : 30 par promotion Dont PME : 90% - Calcul du taux d'impact : nombre d'entreprises ressortissantes accompagnées / nombre de ressortissants
Indicateurs spécifiques Valeur prévisionnelle/an	<ul style="list-style-type: none"> - Indicateur de suivi : Nombre d'entreprises par promotion - Indicateur d'impact : Taux de satisfaction des chefs d'entreprises accélérées à l'issue de la formation (cible : > 90%) <p>En complément, une enquête sur la situation économique des entreprises accélérées sera réalisée.</p>

Thème	Axe 3 : Souveraineté industrielle et résilience - Enjeu 3.4 : Visibilité et international
Objectifs	<p>Promotion des produits d'ameublement fabriqués en France au niveau international</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostiquer et analyser les leviers d'accélération - Positionner la voix de la filière à l'international - Faire rayonner la filière à l'international
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Décliner une « signature » à l'international : production, storytelling et déploiement du concept créatif <p>French Living in Motion</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre sur deux pays pilotes puis généralisation
Partenaires	GEM + VIA + Agence de communication
Bénéficiaires	Entreprises françaises exportatrices de produits d'ameublement
Calendrier prévisionnel	2024 : Mise en œuvre dans deux pays pilotes 2025-2027 : Mise en œuvre dans pays cibles
Moyens humains	Embauche d'un CDD
Budget et part du financement collectif	1 million d'euros sur 4 années dont 300 k€ en 2024.
Indicateurs communs Valeur prévisionnelle/an	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises concernées : 200 Dont PME : 90% - Calcul du taux d'impact : nombre d'entreprises ressortissantes accompagnées / nombre de ressortissants
Indicateurs spécifiques Valeur prévisionnelle/an	<ul style="list-style-type: none"> - Indicateur de suivi : Déploiement du concept créatif (nombre de pays) - Indicateur d'impact : Evolution positive des exportations d'ameublement (base 2023 : 2,57Mds€)

Thème	Axe 3 : Souveraineté industrielle et résilience - Enjeu 3.4 : Visibilité
Objectifs	Promotion des produits bois fabriqués en France au niveau national auprès des maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et grand public. L'objectif est de valoriser le produit bois dans la construction et les aménagements en France et de mettre en avant ses atouts (stockage carbone, préfabrication...) tout en rassurant sur la pérennité du puits de carbone forestier
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Centre d'information et de prescription national s'appuyant sur un maillage régional (salons, webinaires, publications, etc.) - Valorisation de la démarche RSO filière
Partenaires	Organisations professionnelles du CODIFAB - France Bois Forêt – Fibois régionaux – CNDB (Comité National de Développement du Bois)
Bénéficiaires	Entreprises de la construction bois et de l'aménagement
Calendrier prévisionnel	2024 : structuration de l'action puis mise en œuvre des actions progressivement à partir de 2025
Moyens humains	A définir
Budget et part du financement collectif	2025 : 2 millions d'€ dont 500 k€ CODIFAB
Indicateurs communs Valeur prévisionnelle/an	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises concernées : toutes les entreprises Dont PME : 100% - Calcul du taux d'impact : <ul style="list-style-type: none"> o Nombre d'entreprises ressortissantes accompagnées / nombre de ressortissants
Indicateurs spécifiques Valeur prévisionnelle/an	<ul style="list-style-type: none"> - Indicateur de suivi : Nombre d'actions de promotion et prescription générique du bois réalisées - Indicateur d'impact : Part du bois dans la construction évaluée par l'enquête nationale construction bois (base 2022 : 6,2% ; cible : augmentation)

Accompagner et développer les offres de financement pour les entreprises		Fiche action 16
Thème	Axe 3 : Souveraineté industrielle et résilience - Enjeu 3.3 : Incubation / accélération / financement	
Objectifs	Accompagner les entreprises pour le financement ou leur recherche de financement d'un projet d'investissement, d'acquisition ou de transmission, développement interne ou externe.	
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - FBEM (Fonds bois Eco Matériau) : prise de participation en fonds propre pour le financement de projets d'investissement, d'acquisition ou de transmission - Prêts IFCIC (Institut Financement Cinéma Industries Culturelles) : permettre à des éditeurs de meubles de financer leurs premières collections - Plateformes pour la recherche de financement des entreprises du bois et de l'ameublement : outil en ligne qui recense les offres de financement filière ou génériques comme les banques, BPI, Business Angels, aides, etc.). Un questionnaire permet à l'entreprise de trouver l'offre de financement adaptée, de constituer son dossier pour envoyer sa demande aux financeurs et de suivre sa demande avec des tableaux de bord. 	
Partenaires	BPI France, IFCIC (institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles), CEFIN	
Bénéficiaires	Entreprises du bois et de l'ameublement	
Calendrier prévisionnel	2024-2027	
Moyens humains	A définir	
Budget et part du financement collectif	<ul style="list-style-type: none"> - FBEM : 80 millions dont 40 millions d'euros restant à utiliser entre 2024 et 2027 (souscriptions BPI, AF et CODIFAB pour 1.1millions d'euros) - Prêts IFCIC : 3.2 millions d'euros (dont CODIFAB 340k€) - Plateformes financements (financement CODIFAB 9k€ par an) 	
Indicateurs communs Valeur prévisionnelle/an	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises concernées : IFCIC environ 10 entreprises, Dont PME : 90% - Calcul du taux d'impact : nombre d'entreprises ressortissantes accompagnées / nombre de ressortissants 	
Indicateurs spécifiques Valeur prévisionnelle/an	<ul style="list-style-type: none"> - Indicateur de suivi : Maintien de l'encours de prêts IFCIC (3.2millions d'euros pour une dizaine d'entreprises) - Indicateur d'impact : Evolution positive de la valorisation des participations du fonds FBEM (base 2023 : +11,8%) 	